

**Pôle culture**

**Direction des archives départementales**

Affaire suivie par : Olivier Muth

01 41 37 11 02 - omuth@cg92.fr

---

**Projet scientifique, culturel et éducatif de la  
direction des archives départementales  
(2014-2017)**

---

**Introduction : contexte et missions**

*1. Historique des Archives départementales des Hauts-de-Seine*

C'est la Révolution qui a créé une administration spécifique des archives pour répondre à des besoins nouveaux : conservation des archives des institutions nouvelles, regroupement des fonds des administrations de l'Ancien Régime, prise en charge des archives saisies comme biens nationaux. Les services départementaux d'archives ont été créés suite à la loi du 5 brumaire an V (26 octobre 1796).

Le Département des Hauts-de-Seine a été institué par la loi du 10 juillet 1964 portant réorganisation de la région parisienne ; il comprend 36 communes, dont 27 appartenaient au Département de la Seine et 9 au Département de Seine-et-Oise. La direction des services d'archives a été constituée le 1<sup>er</sup> octobre 1968, quelques mois après l'installation des services préfectoraux à Nanterre, mais jusqu'au 31 mars 1969, le directeur et son équipe ont été logés à la direction des Archives de France, rue des Francs-Bourgeois, à Paris.

Le 1<sup>er</sup> avril 1969, les Archives départementales des Hauts-de-Seine ont été transférées route de l'Empereur, à Rueil-Malmaison, dans des locaux provisoires où ont été installés espaces de travail et magasins de conservation. Les collections ont commencé à se constituer par l'acquisition d'ouvrages historiques, de publications officielles et périodiques et de documents figurés. Les premières archives collectées ont été des fonds de justice de paix ou de recettes-perceptions, des feuilles de ménage du recensement statistique de 1968, des titres de propriété de l'Établissement public d'aménagement de La Défense, des dossiers de l'Université de Paris X-Nanterre et de l'Inspection académique, ou encore des minutes de notaires de l'ancien Département de la Seine, rétrocédées par les Archives nationales et remontant au XVI<sup>e</sup> siècle.

Un nouveau bâtiment a été construit et livré le 1<sup>er</sup> octobre 1978, au 137 avenue Joliot-Curie à Nanterre, à proximité de la tour préfectorale et de l'Hôtel du Département. Il est l'œuvre de MM. Feypell et Zoltowski. Novateur pour l'époque, par le dessin original des façades, l'utilisation harmonieuse des matériaux de revêtement et la disposition judicieuse des locaux, le bâtiment des Archives départementales a été inauguré le 3 avril 1979 par le Ministre de la Culture et de la Communication, en présence du Préfet des Hauts-de-Seine, du Président du Conseil général et du Directeur général des Archives de France.



Maquette du bâtiment des Archives départementales.



Construction du bâtiment des Archives départementales.

Décentralisées entre 1983 et 1986 et placées sous l'autorité du Président du Conseil général, les Archives départementales constituent l'une des missions obligatoires des Départements en matière culturelle. Les directeurs d'archives départementales, conservateurs ou conservateurs généraux du patrimoine de l'État, continuent d'exercer des missions pour le compte de l'État au titre du contrôle scientifique et technique sur les archives publiques. Ce contrôle porte « sur les conditions de gestion, de collecte, de sélection et d'élimination ainsi que sur le traitement, le classement, la conservation et la communication des archives » (art. R 212-3 du Code du patrimoine).

## 2. *Rôle et missions des Archives départementales des Hauts-de-Seine*

La direction des archives départementales regroupe, dans les Hauts-de-Seine, les services d'archives et les bibliothèques patrimoniales et spécialisées. Elle est rattachée au Pôle Culture.

Conformément au Code général des collectivités territoriales (art. L 1421-1 à 3) et au Code du patrimoine (livre II), la direction des archives départementales a en charge la collecte, le classement, la conservation, la communication et la valorisation des archives publiques produites dans le ressort territorial des Hauts-de-Seine. Elle est tenue de recevoir et de gérer les archives des services déconcentrés de l'État ayant leur siège dans le département. Elle exerce un contrôle scientifique et technique sur les archives des communes et des groupements de communes. Elle peut recevoir, en don ou en dépôt, des archives privées (familles, entreprises, associations).

Depuis 2008, la direction des archives départementales assure également le préarchivage, c'est-à-dire la gestion des archives courantes et intermédiaires, traditionnelles et numériques, des services du Département des Hauts-de-Seine. Il s'agit de conseiller les services dans la tenue et l'organisation des archives courantes ; de gérer les archives intermédiaires dont le délai de conservation n'est pas échu (prise en charge de versements, gestion des communications, tri ultérieur) ; d'élaborer une charte d'archivage (tableaux de gestion) pour les services du Département ; de sensibiliser et de former les agents du Département ; de suivre et d'accompagner l'archivage électronique des données et des procédures dématérialisées.

Enfin, la direction des archives départementales assure la conservation et la mise en valeur des bibliothèques patrimoniales et spécialisées :

- la bibliothèque des archives proprement dite, à la fois bibliothèque historique (17 000 ouvrages d'histoire générale, locale et régionale, 924 titres de périodiques dont 142 vivants) et bibliothèque administrative (publications officielles de l'État, du Département, des communes et des groupements de communes) ;
- la bibliothèque André-Desguine, collection prestigieuse de 50 000 ouvrages (dont 152 incunables), donnée au Département en 1983 et à laquelle s'est joint le fonds Barbé-Mottini en 2004 (700 volumes du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle) et le dépôt, dit legs Champion, de la Ville de Châtenay-Malabry en 2010 (1 800 volumes de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle au XX<sup>e</sup> siècle) ;
- la bibliothèque d'histoire sociale La Souvarine, donnée en 1992 au Département (le don, non formalisé par un acte juridique, a été régularisé en 2012) ; spécialisée dans les domaines du communisme, du socialisme et du syndicalisme, cette bibliothèque est riche de 1 260 titres de publications périodiques, de plus de 40 000 ouvrages et brochures imprimés et de plus de 250 mètres linéaires d'archives privées.

### 3. Différents projets de construction pour les Archives départementales des Hauts-de-Seine

Dès 2002, la saturation des espaces de stockage du bâtiment situé 137 avenue Joliot-Curie à Nanterre est redoutée. Une étude de faisabilité sur l'extension ou la reconstruction des Archives départementales, examinant les différents scénarios possibles, est demandée.



*Vue du bâtiment des Archives départementales.*

En 2005, l'étude rendue par le cabinet Sechaud & Bossuyt présente trois scénarios : une extension sur site, la construction d'un bâtiment annexe, et la construction d'un nouveau bâtiment ; « l'extension sur site n'est possible pour une satisfaction des besoins pour 15 années supplémentaires, qu'avec la mise en œuvre d'[une] variante qui nécessitera une négociation des droits à construire avec la Ville » pour porter la hauteur du bâtiment à réaliser à 27 m au lieu de 20 m ; « l'hypothèse de construire uniquement une annexe de stockage paraît peu favorable compte tenu du fait qu'il faut obligatoirement prévoir un réaménagement du bâtiment existant » pour les besoins d'accueil public ; « la construction d'un bâtiment neuf demande un investissement presque du double de la solution 2... mais permettra des surfaces adaptées aux besoins d'aujourd'hui et futurs, au fonctionnement et à l'organisation d'aujourd'hui et à certaines politiques et volontés pour l'accueil du public ».

En 2006, l'étude est présentée au Directeur général des services qui « repousse le scénario d'une annexe, qui présente l'inconvénient de coûter cher en fonctionnement et en ressources humaines puisqu'il faut faire vivre en même temps deux bâtiments ».

En 2007, une rencontre a lieu avec la Mairie de Nanterre : le PLU révisé permettrait de construire une tour de stockage supplémentaire à 27 m de hauteur. Des espaces bureaux et d'accueil du public peuvent également être envisagés en partie basse de l'immeuble existant. Dans le même temps, une réunion est organisée avec l'Etablissement public d'aménagement Seine-Arche : l'acquisition d'un terrain dans le secteur des Groues à Nanterre est envisagée, puis dans la zone appelée « Franges de l'Université » en bordure de l'avenue de la République et à l'angle de la RD 914.

Fin 2008, la Direction générale de l'armement quitte le site de la caserne Sully à Saint-Cloud. En septembre 2009, le nouveau directeur des archives départementales établit, à la demande de la Direction générale des services, un projet de service et une estimation des besoins de la direction des archives départementales pour les 20 ans à venir dans la perspective d'une construction à Saint-Cloud (l'implantation est alors envisagée en bordure du parc et non dans le bâtiment dit Charles X).

En 2010, les scénarios d'implantation sont retravaillés et installent les Archives départementales dans le bâtiment dit Charles X. L'offre d'achat du Département, relayée par la Ville de Saint-Cloud, puis par l'Etablissement public foncier, n'est pas retenue par l'État. Lors de sa séance du 30 mars 2012, le Conseil général a approuvé la signature d'un protocole d'accord relatif à la valorisation du site de la caserne Sully entre l'État, le Département et la Ville et portant notamment sur l'implantation des Archives départementales dans le bâtiment Charles X.



*Vue de la caserne Sully à Saint-Cloud*

Afin d'accompagner la prise de décision sur l'extension ou la reconstruction des Archives départementales et de réussir le développement et la pérennisation des missions d'intérêt général confiées à la direction des archives départementales dans un environnement évolutif (resserrement des moyens budgétaires et humains, réorganisation des services du Département et de l'État local, défi de l'archivage numérique), un projet scientifique, culturel et éducatif a été établi pour la période 2014-2017. Il fait suite au projet de service établi en 2009 pour la période 2010-2013.

Parmi les évolutions à retenir, l'une des principales est celle de la modification des usages des archives et des changements de pratiques ou des attentes des usagers. L'objectif est de développer encore et toujours l'accès aux collections : accroître et diversifier l'offre numérique, améliorer les conditions d'accueil et de consultation des archives, mieux exploiter les bibliothèques patrimoniales et spécialisées et les ressources documentaires, développer l'offre pédagogique, s'ouvrir davantage aux publics empêchés ou éloignés de la culture (première partie).

Le contexte de la production des archives évolue aussi très rapidement. La réorganisation de l'administration territoriale de l'État (REATE), devenue modernisation de l'action publique, ainsi que la modernisation des services départementaux, invitent à poursuivre la politique de collecte des archives publiques pour constituer et sauvegarder le patrimoine et la mémoire archivistiques et à renforcer les missions de contrôle et de conseil dans les services versants. Dans le domaine de la conservation, on veillera à assurer la pérennité et la transmission des collections. La dématérialisation des procédures administratives et des échanges et l'augmentation de la production électronique native nécessitent à cet égard une mise à niveau de la capacité des Archives départementales à poursuivre la collecte, le traitement et la conservation de ces archives, qu'elles proviennent des services du Département ou de l'État (deuxième partie).

Enfin, la direction des archives départementales des Hauts-de-Seine aura à cœur de poursuivre son action partenariale et d'affirmer son rôle de contrôle des services d'archives des communes et des groupements de communes et de coordination des bibliothèques territoriales dans le domaine du patrimoine écrit. Les exigences de la recherche ainsi que les récentes évolutions des structures de recherche et des établissements de l'enseignement supérieur imposent également une adaptation volontaire : conventionner, institutionnaliser les partenariats, être reconnu comme acteurs de la recherche, partenaire associé ou membre fondateur (troisième et dernière partie).

Le projet est ambitieux. Au-delà de la justification des missions et des besoins de la direction des archives départementales dans un contexte de resserrement des moyens budgétaires et humains, il s'agit d'obtenir une reconnaissance plus large du savoir-faire et de l'expertise des équipes, mais également des innombrables et insoupçonnées collections conservées, formidable vecteur de transmission du patrimoine culturel aux générations d'aujourd'hui et de demain.

## I. Répondre aux attentes des publics

### 1.1 État des lieux et évolution des publics et des pratiques

Une des missions historiques et fondamentales des services d'archives réside dans la mise à disposition des collections auprès du public. La loi du 7 messidor an II (25 juin 1794) affirme le principe du libre accès des citoyens aux archives de la Nation.

#### 1.1.1 Evolution des publics

Plutôt que « public », il est préférable de retenir la notion de « publics » qui doit être considérée dans son acception la plus large. La distinction doit être opérée entre les publics se déplaçant aux Archives départementales (notamment les généalogistes professionnels et particuliers, les chercheurs universitaires et les érudits locaux, les agents des services versants ou bien encore les groupes scolaires) et les publics contactant les Archives départementales par la voie postale traditionnelle et par messagerie électronique.



Vue de la salle de lecture des Archives départementales.

Du fait de la constitution récente du Département des Hauts-de-Seine et de l'absence de collections les premières années, le public fréquentant la salle de lecture est resté extrêmement réduit (3 lecteurs en 1969, 0 (!) en 1970, 5 en 1973, 10 en 1974 pour atteindre 21 lecteurs en 1978). Il faut attendre le début des années 1980 pour que la fréquentation de la salle de lecture puisse devenir pertinente (en 2012 : 759 lecteurs différents pour 1400 séances de travail et 13 328 documents communiqués) et permette ainsi de dégager précisément les catégories principales des publics :

- Publics pour la recherche administrative : détentrices des archives des administrations implantées sur le territoire, les Archives départementales constituent, suivant le mot célèbre, « l'Arsenal de l'Administration » et ont pour mission de répondre le plus efficacement et le plus rapidement à ses demandes. En justifiant ou en faisant valoir un droit, on touche là à la valeur de la preuve qu'apportent les archives et qui est fondamentale. Cet accès ne se limite pas uniquement à l'administration mais s'applique aussi aux particuliers qui peuvent aussi se prévaloir de ce droit afin de défendre leurs intérêts quelquefois même contre l'administration. Pour ces administrés, le parcours est généralement long pour arriver à obtenir la preuve qu'ils recherchent. Ils arrivent en salle de lecture souvent dépourvus et racontent fréquemment qu'ils viennent d'être renvoyés d'un service public à l'autre, en étant rarement bien accueillis et jamais satisfaits. Ils se disent en revanche très heureux lorsqu'ils quittent le service d'archives avec le document recherché, s'il existe.

- Publics pour la recherche historique : dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle, les archives offrent les matériaux et les sources pour la recherche historique. Archivistes-paléographes et professeurs des facultés furent les premiers à utiliser et mettre en valeur ces gisements. Avec l'institution du mémoire de

maîtrise à la fin des années 1960, ce furent les étudiants qui durant près de 35 ans fréquentèrent régulièrement la salle de lecture. Avec la transformation des enseignements à l'université, notamment en histoire, et la mise aux normes européennes des diplômes français, le nombre de recherches menées en master et en doctorat diminue : les étudiants fréquentent moins les salles de lecture.

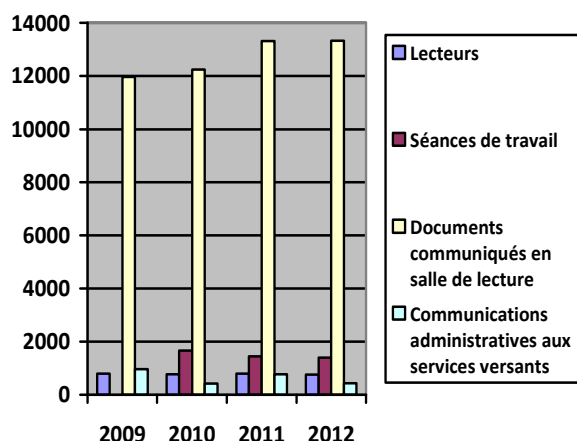
- Publics pour la recherche généalogique : nous touchons ici au domaine qui a littéralement modifié et de façon durable la demande de recherche dans les Archives départementales tant pour la fréquentation de la salle de lecture que pour les demandes par correspondance. Il faut cependant opérer une distinction entre les généalogistes à but professionnel (cabinets de généalogistes et études notariales) et les généalogistes particuliers. Ces deux catégories réunies, représentent au titre de l'année 2012, 66 % de l'ensemble des publics de la salle de lecture. Une baisse de fréquentation semble engagée depuis plus de trois ans avec la mise en ligne, par de plus en plus de services d'archives départementales, d'une grande partie de leur état civil. Par contre, les recherches généalogiques, notamment pour les particuliers, reçues par courrier postal et messagerie électronique ont pour leur part bondi de 101 % entre 2011 et 2012 (correspondant, il est vrai, au versement aux Archives départementales des registres de l'état civil du premier tiers du XX<sup>e</sup> siècle).

- Publics scolaires : institué au début des années 1950 aux Archives nationales, le service éducatif des Archives départementales des Hauts-de-Seine a été créé en 1979. Jouant un rôle pédagogique de premier plan, il accueille en priorité les écoliers et les collégiens mais aussi des professeurs qui viennent parfaire leur stage de formation. Vivement encouragé et soutenu par le Conseil général, le service éducatif fournit le plus fort contingent de visiteurs des Archives départementales puisqu'en 2012, ce sont 2982 élèves représentant 111 classes de notre département qui ont assisté aux présentations et participé aux activités pédagogiques (voir point 1.4.1).

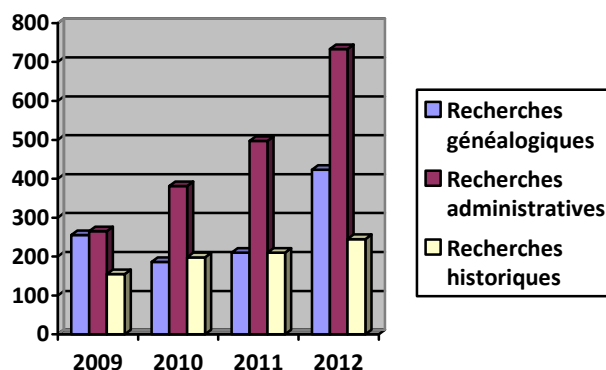
- Internauts : ces derniers venus sont appelés à très court terme à prendre une place de premier plan dans les demandes de recherche. Avec l'ouverture, le 23 janvier 2012, du site *Archives & Patrimoine des Hauts-de-Seine*, les internautes bénéficient d'un contenu éditorial riche (notamment état des fonds, fiches de recherche, histoire du département, etc.) mais aussi ont accès depuis un an à la consultation d'archives numérisées (plans du cadastre napoléonien et rénové, tables décennales et actes de l'état-civil). L'offre va encore augmenter dans les prochains mois (voir point 1.2).

- Publics empêchés : afin de permettre l'ouverture des archives aux publics dits empêchés ou éloignés de la culture, un travail d'identification des partenaires potentiels et des actions à mener ont été entrepris au cours de l'année 2013. Sont notamment concernés, les établissements d'enseignement spécialisé, les établissements de santé, les établissements pour personnes âgées et personnes handicapées, ainsi que la maison d'arrêt de Nanterre (voir point 1.6).

- Enfin, un public encore inconnu aux Archives départementales des Hauts-de-Seine compte tenu de leur implantation géographique, est celui de personnes qui, séduites par la qualité architecturale et le calme des salles de lecture des nouveaux bâtiments d'archives départementales, viennent y lire et travailler sans faire aucun usage des archives (des lycéens révisant leurs cours par exemple). Nommés « les séjourners » ou « le syndrome Beaubourg » par les archivistes, ils sont considérés, dans les cas rencontrés, comme les bienvenus dans une salle de lecture souvent sous-exploitée.



Nombre de consultations en salle de lecture



Nombre de recherches par correspondance

### 1.1.2 Evolution des pratiques



Registres d'état civil (Courbevoie, mariages).

Entre 1979 et 2013, des changements importants sont intervenus et ont modifié les usages des archives et les pratiques et les attentes des usagers. Lors de l'ouverture de la salle de lecture de l'actuel bâtiment des Archives départementales, le lecteur ne disposait pour ses recherches quasiment exclusivement que de documents sur support papier. La consultation s'effectuait sous cette forme, demeurée immuable depuis l'ouverture au public des archives, avec d'inévitables risques de vol, inhérents à cette forme de communication.

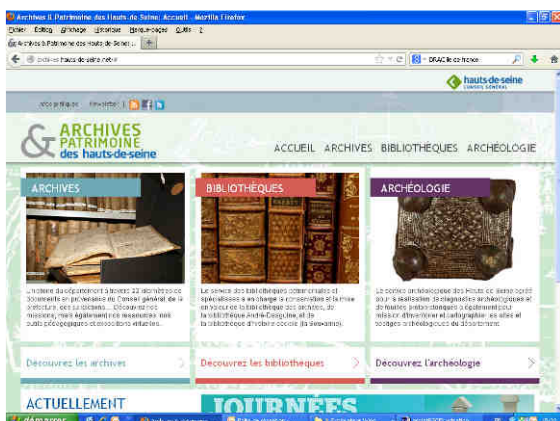
Afin de préserver les archives les plus consultées, de compléter des fonds manquants ou lacunaires mais aussi pour répondre aux attentes de plus en plus pressantes manifestées par un public de généalogistes, un ambitieux programme de microfilmage fut entrepris dès l'arrivée à Nanterre. Dans un premier temps et pour compenser les destructions des registres paroissiaux lors des événements de la Commune de Paris en mai 1871, une campagne systématique de microfilmage des registres conservés dans les communes fut réalisée par le laboratoire photographique des Archives départementales. Puis, avec l'aval de la direction des Archives de France, une opération de reproduction des registres d'état civil pour la période 1793-1885 (collection communale et départementale) fut opérée par l'intermédiaire de la Société généalogique de Salt Lake City. De même, les listes nominatives du recensement de la population furent progressivement microfilmées à partir de la collection départementale et de la collection communale, généralement plus complète, en tout cas pour les communes de l'ancienne Seine.



Enfin, depuis les premières mises en ligne de documents d'archives en 2003, le mouvement de mise en ligne des collections s'est développé de façon exponentielle. En 2012, plus de 80 directions d'archives départementales, y compris celle des Hauts-de-Seine, et plus de 30 services d'archives municipales permettent l'accès sur Internet de l'état civil (et d'une manière générale des sources généalogiques, mais aussi des plans du cadastre et des documents figurés).

### 1.2 Accroître et diversifier l'offre numérique pour rendre les archives accessibles à tous

La direction des archives départementales des Hauts-de-Seine est présente sur Internet depuis 2009, avec le site Internet dédié à la bibliothèque André-Desguine (présentation de cette collection prestigieuse et accès à une bibliothèque virtuelle constituée de plusieurs centaines d'ouvrages numérisés). Depuis janvier 2012, avec l'ouverture du site Internet *Archives & Patrimoine des Hauts-de-Seine*, l'ensemble de la direction (archives, bibliothèques, archéologie) est présente sur la toile, apportant contenus éditoriaux (actualités, présentation des missions, histoire du département, état des fonds et collections, notices archéologiques) et collections numérisées (tables et registres de l'état civil, plans du cadastre napoléonien et rénové, documents iconographiques, etc.).



Le site Internet *Archives & Patrimoine des Hauts-de-Seine*.

La mise en place simultanée d'un outil de comptabilisation des pages vues par les internautes (Google Analytics) a permis de mesurer le succès de cette mise en ligne, véritable moteur pour l'ensemble du site Internet (plus de 3 000 pages vues par jour en moyenne à la fin de l'année 2012). Une évolution de l'outil de visualisation a été apportée au printemps 2013, tandis qu'une nouvelle vague de documents mis en ligne à la fin de l'été 2013 a porté à près de 500 000 le nombre de fichiers disponibles à la consultation virtuelle, faisant du site *Archives & Patrimoine* le 2<sup>e</sup> site le plus consulté du Département, derrière [hauts-de-seine.net](http://hauts-de-seine.net).

Enfin, la communication numérique de la direction des archives départementales a été renforcée en septembre 2012 avec l'ouverture d'une page Facebook afin de faire connaître les ressources, notamment iconographiques, conservées aux Archives départementales, avec un rythme d'au moins trois contributions par semaine (et 380 « amis » environ).



Le profil Facebook de la direction des archives.

### 1.2.1 Améliorer la cohérence et l'accessibilité du site

Le site *Archives & Patrimoine* est actuellement déséquilibré : la partie relative aux archives, axée vers le grand public, est la plus riche, alors que la partie archéologie est tournée vers un public spécialisé, et la partie bibliothèque assez faible en termes de contenu, car la bibliothèque André-Desguine dispose pour le moment de son propre site, tandis que le statut de la bibliothèque d'histoire sociale La Souvarine, internalisée en décembre 2012, empêchait jusqu'alors de développer cette partie.

Le souhait de la direction des systèmes d'information de revoir le site de la bibliothèque André Desguine, qui repose sur une technologie obsolète et onéreuse (Vignette), et la départementalisation de la bibliothèque d'histoire sociale La Souvarine, sont l'occasion d'optimiser l'offre numérique de la direction des archives départementales.

Ainsi le changement d'architecture technique du site de la bibliothèque André-Desguine conduira à son intégration au site *Archives & Patrimoine*, offrant une meilleure visibilité à cette collection. Parallèlement, la présence de la bibliothèque d'histoire sociale La Souvarine sera développée (et ses collections mises en avant) et l'arborescence du site *Archives & Patrimoine* présentera sur un même niveau les archives, les deux bibliothèques patrimoniales et spécialisées, et le patrimoine culturel (incluant l'archéologie). Quant à la bibliothèque des Archives proprement dite, plus considérée comme un outil facilitant la recherche en archives, notamment pour l'histoire locale, elle sera intégrée aux outils de recherche et non marquée d'une identité propre comme les deux autres bibliothèques. Par ailleurs, le service éducatif de la direction profitera de cette refonte pour valoriser les projets à venir, comme la constitution d'une banque d'images pour les scolaires (voir point 1.5.1).

L'évolution du site devra aussi permettre l'accès à deux nouveaux types de contenus indispensables à la connaissance et à la valorisation des Archives départementales :

- *Une salle des inventaires virtuelle* : de très nombreux inventaires ont été produits, sous différentes formes, pour la plupart disponibles en salle de lecture et produits avec le logiciel Gaia de gestion des archives. Il serait maintenant souhaitable (et possible) de les mettre en ligne, puisque Gaia correspond aux normes de descriptions archivistiques (ISAD/G notamment) et permet des exports en XML, conformes à la DTD-EAD, standard d'encodage des instruments de recherche archivistiques. Il ne manque plus qu'un éditeur XML pour ouvrir ces données aux internautes qui pourraient ainsi préparer leur venue aux Archives départementales en consultant les inventaires en ligne.

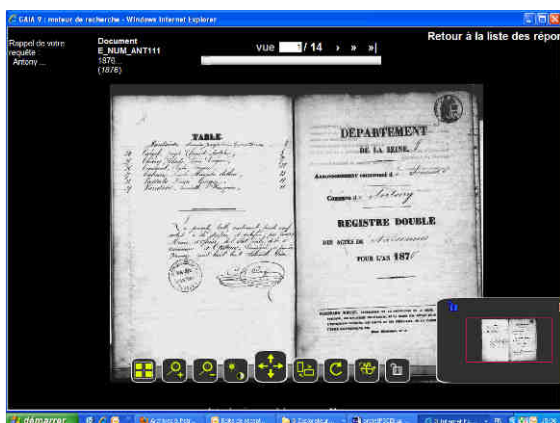
- *Des expositions virtuelles* : actuellement constituées de simples diaporamas, des expositions virtuelles seront proposées sur le site *Archives & Patrimoine*, déclinaisons des expositions présentées physiquement dans le hall d'accueil ou créations *ex-nihilo*. Reposant essentiellement sur des documents iconographiques conservés aux Archives départementales, ces expositions pourront revêtir l'aspect de « web documentaires », mêlant images, mais aussi vidéo, son et animation.

Enfin, le Département a toujours veillé à ce que les contenus offerts en ligne par ses différents sites répondent aux labels d'accessibilité. Mais l'accessibilité, c'est également rendre un site Internet lisible par tous les terminaux : PC évidemment, mais également tablettes et *smartphones*. La part du trafic Internet de ces nouveaux terminaux (« l'Internet mobile ») est sans cesse croissante. C'est pourquoi la nouvelle version du site *Archives & Patrimoine* devra répondre au concept de *Responsive Web Design*, lui permettant de s'adapter aux différentes tailles d'écran et résolutions.

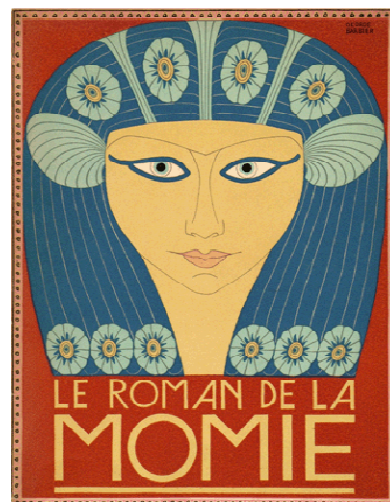
## 1.2.2 Poursuivre la mise en ligne des collections et optimiser la diffusion

Accompagnant la création du site Internet, un plan de numérisation a été mis en place en 2011, et les différents lots du marché afférent attribués en 2012. Tous les types de documents conservés aux Archives départementales sont concernés : archives sur support traditionnel (papier), notamment sous forme de registres et de liasses, documents iconographiques, ouvrages de bibliothèques.

Après avoir numérisé les collections d'état-civil (papier ou microfilm) jusqu'en 1907, on poursuivra jusqu'en 1912 (compte tenu des recommandations de la commission nationale informatique et libertés de ne mettre en ligne que les données nominatives centenaires). Il est ensuite prévu de numériser (et de mettre en ligne les documents centenaires, les autres seront disponibles en salle de lecture) les listes nominatives du recensement de la population, les tables de l'enregistrement, les registres paroissiaux, puis dans un second temps les tables et répertoires hypothécaires, les répertoires des notaires, éventuellement les registres matricules d'inscription des élèves. Par ailleurs, il conviendra d'attirer d'autres publics que les généalogistes, en proposant des documents iconographiques (plans anciens, cartes postales, affiches). Enfin, les ouvrages de la bibliothèque André-Desguine (et certaines pièces rares de la bibliothèque des archives) continueront à être numérisés afin aussi de protéger les originaux.



Exemple de registre d'état civil mis en ligne.



Exemple d'ouvrage numérisé à la bibliothèque André-Desguine (Théophile Gautier, Le roman de la momie, Paris, 1929, ill. Georges Barbier, Z01204).

Une stratégie de diffusion des collections numérisées doit être mise en place. Cela passe d'abord par l'acquisition d'un nouvel outil de visualisation des documents (archives et bibliothèques). En effet, l'outil de recherche et de visualisation actuellement utilisé (Gaia) est peu esthétique et ergonomique, tandis que le moteur de recherche est peu intuitif, et s'il convient à des documents sériels, il n'est pas adapté pour des documents iconographiques ou pour les ouvrages de la bibliothèque André-Desguine, actuellement sous format PDF (ils devront être convertis au format JPEG).

Cet outil devra proposer de nouveaux services, en particulier l'indexation collaborative : chaque internaute pourra annoter les images en ligne, qu'il s'agisse d'actes d'état civil ou de documents iconographiques (cartes postales...), notamment relever les noms des lieux ou des personnes concernées, constituant peu à peu une base nominative, interrogeable par les autres internautes. Il conviendra d'étudier en temps voulu les conditions de cette indexation (système de correction ou pas, ouverture à tous ou pas, indexation de l'ensemble des documents ou progressivement et par lots).

Enfin, cette interface de recherche et de visualisation devra permettre une réelle dissémination des fonds, sur les réseaux sociaux (Facebook, mais également Flickr ou Pinterest) et sur d'autres portails, comme les méta-moteurs Europeana (Commission européenne), Collections et Généalogie (Ministère de la Culture et de la Communication), ce qui implique de veiller à l'interopérabilité, afin que les données puissent être « moissonnées » et diffusées au plus grand nombre. A l'inverse, on peut imaginer que le site *Archives & Patrimoine* devienne lui-même un méta-moteur à l'échelle territoriale des Hauts-de-Seine, permettant un accès centralisé aux collections des archives et des bibliothèques des communes et des groupements de communes, présentes en ordre très dispersé sur Internet, peu visibles, complétant ainsi de façon harmonieuse les collections départementales.

Cette mutualisation de l'offre culturelle numérique des collectivités territoriales des Hauts-de-Seine, s'intégrerait pleinement au projet de la Vallée de la Culture imaginée par Patrick Devedjian, président du Conseil général, qui place la philosophie d'une « culture pour tous » au cœur de son axe.

### *1.3 Améliorer les conditions d'accueil et de consultation des archives*

Dès avant la reconstruction et le déménagement des Archives départementales sur un autre site, il convient d'optimiser les conditions d'accueil et de consultation des archives dans le bâtiment actuel pour la période 2014-2017. Il ne s'agit nullement de remettre en profondeur les conditions d'accueil et de consultation des archives qui ne suscitent pas de commentaires défavorables de la part du public mais de procéder, comme le titre de cette sous-partie l'indique, à des « améliorations ».

Plusieurs pistes de réflexion peuvent être explorées :

- Les horaires d'ouverture : actuellement la salle de lecture est ouverte le lundi de 13h à 17h, le mardi, mercredi et jeudi de 9h à 17h et le vendredi de 9h à 13h. Elle est fermée la première quinzaine du mois d'août et entre Noël et le jour de l'An. On pourrait envisager une ouverture durant toute la semaine sans exclusion de 9h à 17h, voire en soirée ou même le samedi matin ou journée. Néanmoins, il est nécessaire de pouvoir disposer d'un effectif suffisant pour assurer sans heurts les missions de présidence de salle et de magasinage des documents durant 10 séances (ou plus) au lieu des 8 séances actuellement en vigueur. En outre, les demandes d'ouverture le samedi matin sont très rares et, quant aux nocturnes, une précédente expérience d'ouverture le mardi de 17h à 19h n'avait pas suscité la venue en nombre de lecteurs. Il est proposé le maintien du *statu quo*.

- L'accès des personnes handicapées : afin de respecter la législation et de mettre aux normes le bâtiment achevé en 1978, des travaux d'importance ont d'ores et déjà été réalisés pour l'accès des personnes handicapées. Une place de parking a été aménagée, une rampe pour fauteuil roulant a été ajoutée à l'entrée du bâtiment et un sanitaire a été transformé. Cependant, une signalisation au sol du chemin PMR ainsi qu'un fléchage indiquant l'entrée des archives doivent être installés. En salle de lecture, il conviendrait de mettre à disposition des personnes malvoyantes, en fonction de la place disponible, un appareil adapté de banc vidéo d'aide à la lecture.

- Un accueil personnalisé pour les demandes spécifiques : en dehors des recherches généalogiques, notariales, environnementales, etc., il conviendrait qu'un accueil personnalisé soit systématiquement proposé aux personnes à la recherche de leur origine ou devant justifier de droits, en raison de la confidentialité de certaines demandes et de la complexité, parfois, à satisfaire celles-ci.

- Les conditions de consultations : une modernisation de la salle de lecture pour faciliter la communication et améliorer la sécurité des collections est à l'étude avec le Pôle Bâtiments (demande d'inscription de crédits du budget 2014). Il s'agira de créer une véritable « banque d'accueil » ouverte sur la salle et avancée vers les lecteurs et de supprimer la partie vitrée séparant le bureau du président et la salle de lecture, permettant une plus grande proximité avec les lecteurs et offrant une meilleure surveillance des documents communiqués.

La disparition à court terme de la consultation sous forme de microfilms implique le retrait d'une très grande partie du parc des appareils de consultation actuellement au nombre d'une douzaine et le câblage de cette partie de la salle pour y installer des postes informatiques de consultation des ressources numérisées et des instruments de recherche.

Dans la perspective de la reconstruction des Archives départementales sur un autre site, on étudiera la possibilité d'une salle ou d'une partie de salle pour les travaux collectifs et on s'inspirera des programmes récents. Dans l'Hérault, par exemple, où le bâtiment *Pierresvives* regroupe les Archives départementales, la médiathèque et l'office des sports, deux salles de lecture ont été prévues pour les Archives départementales : d'une part un espace dédié à la « fabrique de l'histoire », de l'autre un espace de « pratique de l'histoire ». Dans la première salle, dédiée à la consultation des originaux, l'espace a été scénographié et rendu chaleureux par un volume plus réduit (35 places). La seconde est plus grande, avec des coloris gais, des fauteuils et sièges confortables adaptés aux différents médias (*sonic chairs* pour les documents sonores et audiovisuels).

- L'aide à la recherche : la rédaction de fiches d'aide à la recherche doit être poursuivie afin de donner aux chercheurs les premiers éléments sommaires et récapitulatifs d'un fonds d'archives et les orienter vers les sources qui, en raison de l'histoire administrative complexe de la région parisienne, ne sont pas conservées aux Archives départementales des Hauts-de-Seine, mais aux Archives départementales de Paris et des Yvelines, voire aux Archives nationales, à la préfecture de police de Paris, à l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, ou en commune.

Enfin, on s'interrogera sur la tarification des recherches administratives qui, pour l'heure, ne sont pas facturées aux Archives départementales des Hauts-de-Seine, hormis les frais de reproduction (fourniture) et de réutilisation le cas échéant. Avec l'évolution de la législation (alignement de la loi archives sur l'accès aux documents administratifs) et le versement massif de fonds judiciaires et fiscaux (à signaler : les registres et répertoires hypothécaires de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle n'ont pas encore été versés au Département des Hauts-de-Seine), comment prendre en compte des demandes de plus en plus nombreuses ? Faut-il privilégier un accueil sur site ou une relation par correspondance ? Entre mission de service public et prestation de service, le débat est ouvert. Car certaines recherches nécessitent la consultation de tables ou de répertoires, voire de réelles et longues études administratives et juridiques (par exemple pour les recherches foncières). Certaines directions d'archives départementales se sont dotées d'un « bureau administratif » spécialisé. Elles ont abandonné la pratique qui consistait à inviter les demandeurs à se rendre eux-mêmes en salle de lecture et ont adopté une grille tarifaire pour les recherches complexes et les études administratives.

#### 1.4 Accentuer la visibilité des bibliothèques patrimoniales et spécialisées

Les fonds patrimoniaux de bibliothèque sont répartis majoritairement aujourd'hui entre la Bibliothèque nationale de France et certaines bibliothèques municipales. Les collections proviennent des confiscations de l'Etat faites à l'Eglise en 1789 et en 1905. Les bibliothèques patrimoniales et spécialisées des Hauts-de-Seine, de facture plus récente et hétéroclite, se distinguent de cette histoire. En effet, elles sont constituées de dons et d'acquisitions du Département sur ses fonds propres : depuis 1968 pour la bibliothèque des Archives, 1983 pour la bibliothèque André Desguine, et 1992 (don régularisé en 2012) pour la bibliothèque d'histoire sociale La Souvarine.

Les bibliothèques patrimoniales et spécialisées des Hauts-de-Seine constituent ainsi une exception dans le paysage des bibliothèques françaises. Ceci entraîne des conséquences importantes :

- tout d'abord la propriété effective du Département sur les collections des bibliothèques, qui dans ce cas particulier ne constituent pas un dépôt de l'Etat dont la collectivité aurait la charge, contrairement aux bibliothèques municipales ;
- l'état peu avancé du signalement de nos collections sur les catalogues collectifs nationaux, surtout par rapport aux autres bibliothèques françaises qui ont bénéficié d'environ 200 ans de plus que nous pour atteindre une situation satisfaisante ;
- la méconnaissance relative de nos bibliothèques auprès du grand public.

En conséquence, l'objectif prioritaire pour le service des bibliothèques patrimoniales et spécialisées est de rattraper le retard dans le signalement des collections afin de leur donner une visibilité sur le site Internet *Archives & Patrimoine* mais également sur les catalogues collectifs utilisés par de vastes publics : WorldCat, le Catalogue collectif de France (CCFr), le catalogue du Système universitaire de Documentation (SUDOC), le Catalogue général des Manuscrits (CGM), la Base Patrimoine, etc.

Pour atteindre cet objectif, il sera nécessaire d'unifier les catalogues dans un Système intégré de Gestion de Bibliothèques (SIGB) commun aux trois bibliothèques, puis de procéder à un dédoublement des monographies et des périodiques. Enfin, il serait pertinent de lier les numérisations des ouvrages rares et précieux à leur notice de catalogue, mais aussi à Gallica, bibliothèque numérique qui bénéficie d'une visibilité auprès du grand public.

L'obtention d'un nouvel SIGB commun constitue donc la base de la réalisation de l'objectif de signalement des collections et c'est pourquoi la réinformatisation des bibliothèques patrimoniales et spécialisées figure parmi les projets structurants de la direction des archives départementales et est inscrite au programme de travail de la direction des systèmes d'information pour 2014-2015.

### 1.4.1 La bibliothèque des Archives départementales



Exemple de publication périodique conservée à la bibliothèque des archives (Le Petit Journal, 1891, 134PEG).

La bibliothèque des Archives proprement dite est particulièrement riche, car elle a été considérée comme une priorité lors de la création de la direction en 1968. En effet, il n'y avait alors, sauf dévolution des anciens Départements de la Seine et de la Seine-et-Oise et des Archives nationales (minutes notariales du Minutier central), que peu de fonds d'archives ! C'est pourquoi le premier directeur des archives départementales a constitué un important fonds documentaire et iconographique : monographies d'histoire générale, régionale et locale (plus de 17 000 ouvrages), publications administratives et officielles (58 titres dont 9 vivants), et périodiques locaux, régionaux et nationaux (séries PHS, PIF et PEG) comptant 924 titres dont 142 vivants.

Bibliothèque d'étude et de recherche pour les lecteurs érudits locaux ou étudiants, elle est à même de fournir aux généalogistes des usuels d'héraldique, et aux usagers une documentation administrative ou archivistique. C'est également une source documentaire importante pour le personnel des Archives pour la rédaction des inventaires ou pour l'élaboration des dossiers pédagogiques du service éducatif et la conception d'exposition.

Les instruments de recherche (inventaires des services d'archives publics), manuels d'héraldique et de paléographie, dictionnaires historiques, biographies et encyclopédies, revues d'histoire locale et régionale, monographies sur les communes des Hauts-de-Seine et les anciens Départements de la Seine et de la Seine-et-Oise sont en accès direct ou indirect, selon leur rareté ou fragilité.

Les bulletins municipaux et les recueils des actes administratifs des communes et des groupements de communes des Hauts-de-Seine font l'objet d'une collecte systématique, ainsi que les bulletins paroissiaux (et d'une manière générale la presse confessionnelle).

Signalons d'importantes collections sur la guerre de 1870 et la Commune de Paris, les transports, les expositions universelles, les jardins, l'architecture, l'enseignement ; des dictionnaires biographiques (*Almanach du Gotha, Tout-Paris, Who's Who, Bottin mondain, Dictionnaire de biographie française, Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier...*) ; des almanachs et des annuaires (*Almanach royal ou impérial, Indicateur Bijou, Annuaire de Seine-et-Oise...*) ; des périodiques d'intérêt général ou local (*L'Illustration, Le Monde illustré, Le Temps, Le Monde, Le Petit Parisien...*).

Enfin, et depuis 1966, les mémoires de maîtrise de l'Université de Paris Ouest Nanterre La Défense sont versés aux Archives départementales où ils représentent 368 mètres linéaires.

Avec la modification ou, pour mieux dire, la disparition du dépôt légal et administratif des publications périodiques en préfecture, source d'approvisionnement non négligeable de la bibliothèque des Archives départementales jusqu'en 2012, la politique d'acquisition portera principalement sur les monographies et les périodiques pouvant intéresser l'histoire locale et en particulier sur les publications officielles des collectivités territoriales et des services et établissements de l'Etat du ressort territorial du département des Hauts-de-Seine.

En matière de valorisation, la bibliothèque des Archives participera aux actions de commémoration de la Première Guerre mondiale (prêt et exposition de périodiques et d'ouvrages locaux sur le sujet).

Enfin, concernant le chantier de signalement des collections, la bibliothèque des Archives est certainement la plus avancée des trois bibliothèques du service, car l'ensemble de ses documents fait l'objet de descriptions sommaires mais hétérogènes.

#### 1.4.2 La bibliothèque André-Desguine

Pour cette collection prestigieuse donnée au Département des Hauts-de-Seine en 1983, il est avant tout nécessaire de définir une meilleure interaction entre contenus et objectifs, à savoir les collections dont le Département est propriétaire, et les publics cibles. En particulier, il faut anticiper la demande du public, la susciter en créant l'appétence, l'envie de culture, et aller chercher un nouveau public, qui méconnaît son existence et sa richesse ou considère qu'elle lui est inaccessible.



*La bibliothèque André-Desguine chez Desguine.*

Atteindre de nouveaux publics passe en premier lieu par une dématérialisation optimisée de notre offre culturelle. S'adaptant aux changements profonds, induits notamment par les nouveaux médias de communication, la bibliothèque a ouvert son site web fin 2009. Aujourd'hui, en dépit de la qualité de la proposition, il se trouve significativement dépassé, en raison de la rapidité du phénomène d'obsolescence dans la culture numérique. Par ailleurs, le site de la direction des archives, *Archives & Patrimoine des Hauts-de-Seine*, a été mis en ligne depuis janvier 2012 et connaît un grand succès. Dans un souci de rationalisation de l'offre internet, et d'une meilleure accessibilité du public aux ressources documentaires, le site [www.bibliotheque-desguine.fr](http://www.bibliotheque-desguine.fr) va, en toute logique, migrer vers ce nouveau vecteur et ses contenus y être intégrés incessamment.

Cette opération est une opportunité et un de nos challenges : elle va permettre à la bibliothèque de redynamiser son offre, en la repensant et en la restructurant, d'actualiser son ergonomie, tout en conservant la marque d'une identité, afin notamment d'éviter de déstabiliser un lectorat de chercheurs qu'elle avait su fidéliser.





Un incunable de la bibliothèque André-Desguine (Biblia Interpretationes Hebraicorum nominum, Bâle, Bernhardt Richel, 1477, A 0006).

En amont du projet de conception d'un site web, et en corollaire, une politique de numérisation avait été initiée dès 2007. Elle s'est dûment poursuivie depuis, en tenant compte cependant d'une sensible réorientation des choix. Certes, le signalement et la numérisation des incunables ne sont pas remis en cause, d'autant plus qu'ils sont constitutifs d'une partie de notre réseau professionnel (avec *Les Bibliothèques virtuelles humanistes*, dont la bibliothèque André-Desguine est établissement partenaire <http://www.bvh.univ-tours.fr/accueil.asp>).

Cependant, au regard des pratiques actuelles, réaffirmées lors des 14<sup>e</sup> Journées des pôles associés et de la coopération organisées par la Bibliothèque nationale de France en février 2013 (*Enrichir et partager le patrimoine culturel*), il est souhaitable d'élargir nos critères de sélection, afin d'accroître notre offre à distance, en veillant au respect de la propriété intellectuelle (droit de suite ou autres droits d'auteur, tels que ceux de reproduction et de représentation). Ces campagnes de numérisation pourraient être l'occasion de s'ouvrir aux partenariats proposées par la BnF.

En plus de la bibliothèque virtuelle, les trains de numérisation alimentent également les expositions virtuelles de la bibliothèque André-Desguine, qui sont relayées sur le moteur de recherches « Collections » du ministère de la Culture (<http://collections.culture.fr>), gage supplémentaire de visibilité. Le site est ainsi devenu une banque d'images qui génère nombre de demandes de toute nature (publications culturelles et documentaires, manuels scolaires, agendas, webletters, etc).

Dans le cadre du chantier des collections, la priorité est et reste le catalogage. Or, en termes de gestion des fonds, autant la politique de numérisation a été productive, autant le catalogage (et même le simple estampillage) est déficitaire et constitue le souci récurrent de la bibliothèque André-Desguine. Si le fonds des 152 incunables a été intégralement traité, il n'en va pas de même pour les autres périodes. Pendant longtemps, le catalogage des fonds anciens et modernes a été effectué d'une manière aléatoire, au gré des besoins et des « occasions » (composition d'un train de numérisation, exposition, demande de recherche, demande de prêt) et le travail est loin d'être abouti.

Afin de tirer parti au mieux des compétences et d'optimiser les pratiques, un assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, recruté en 2008 pour la mise en place du site web de la bibliothèque André-Desguine, a été chargé d'effectuer un catalogage sommaire des fonds anciens et modernes et d'intégrer ces données dans la base de la bibliothèque actuellement sous Cindoc. Il convient à ce propos de préciser que Cindoc est un logiciel de gestion documentaire et non un outil de catalogage. Le déficit de catalogage et l'utilisation d'un logiciel inadapté obèrent la mise en réseau de la bibliothèque André-Desguine en empêchant pour l'instant un moissonnage systématique de nos notices par les catalogues nationaux (tels que le Catalogue collectif de France). Un nouvel SIGB constituerait donc une opportunité pour la bibliothèque André-Desguine.



Exemple d'ouvrage remarquable  
à la bibliothèque André-Desguine.

Enfin, cet état énumératif doit se doubler d'un état physique et sanitaire. La campagne de restauration commencera en priorité par l'édition originale de *L'Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert (cotes D 00001 à D 00035), dont les 35 volumes ont été souvent sollicités et dont les reliures ont beaucoup souffert (notamment avec l'exposition *Diderot-net* en 1999-2000). La bibliothèque conserve deux exemplaires de cette édition, ce qui permettra de bloquer les volumes de la première série (la plus utilisée jusqu'à présent, donc la plus dégradée) sans préjudice pour une consultation éventuelle.

De 2011 à 2013, l'activité de valorisation s'est concrétisée par la mise en œuvre de deux expositions dans et hors les murs. De 2014 à 2017, les commémorations historiques successives vont guider la programmation de la direction ; les ressources de la bibliothèque ne justifient pas son implication. Cependant, elle sera en mesure de proposer une thématique originale dans le domaine du livre, pour une nouvelle exposition-dossier. A l'horizon 2014, le projet de la bibliothèque est la publication d'un ouvrage sur des fragments de correspondances littéraires du XIX<sup>e</sup> siècle (choix d'auteurs représentatifs de la collection), conservés aux Archives départementales.

L'action de la bibliothèque en direction des publics scolaires s'inscrit dans la politique des partenariats développés entre le système scolaire et les établissements culturels, portant essentiellement sur l'accès aux œuvres et aux documents. Dans le cadre du service éducatif des Archives départementales et de l'enseignement désormais obligatoire de l'histoire des arts, un module sera consacré à l'histoire du livre, à travers deux options susceptibles de s'adapter selon le degré scolaire et le choix de l'enseignant : le livre imprimé (de Gutenberg à l'industrialisation), le livre à l'époque des Lumières (*Encyclopédie*, grands procès, impressions révolutionnaires). L'autre module, nouveau, sera consacré au livre illustré et aux techniques de gravures. Cette thématique sera elle aussi adaptable et trois options seront disponibles : les grands illustrateurs de Ronsard (Meudon, XVI<sup>e</sup> siècle), les grands illustrateurs de Florian (Sceaux, XVIII<sup>e</sup> siècle), les grands illustrateurs de Théophile Gautier (Neuilly, XIX<sup>e</sup> siècle).

#### 1.4.3 La bibliothèque d'histoire sociale La Souvarine

La bibliothèque d'histoire sociale La Souvarine est une bibliothèque de travail et de recherche ne pratiquant pas le prêt. Elle reçoit un public varié : de l'étudiant au chercheur, du professeur au documentariste, du particulier au journaliste. C'est une bibliothèque spécialisée, consacrée au communisme, au socialisme, au syndicalisme en France et dans le monde, réunissant tout type de documents (ouvrages, périodiques, dossiers documentaires, archives, documents iconographiques). Le fonds est vivant et s'accroît au gré des acquisitions, des abonnements et des dons. La bibliothèque est située au Quartz et comprend trois magasins, une salle de lecture et des bureaux.



Boris Souvarine.



Exemple de tracts et brochures de la bibliothèque d'histoire sociale La Souvarine.

Cet ensemble documentaire est accessible par un fichier papier qui n'est plus actualisé et par un logiciel informatique (rétroconversion avant 1992 et catalogage courant). Ce catalogue informatique est accessible sur le site Internet [www.souvarine.fr](http://www.souvarine.fr), site de l'Institut d'histoire sociale, association qui gérait la bibliothèque jusqu'au 31 décembre 2012, date de son internalisation au Département des Hauts-de-Seine (direction des archives départementales). La priorité, évoquée *supra*, consiste à réinformatiser les trois bibliothèques de la direction et à les doter d'un système commun de gestion de base de données, accessible sur le site Internet *Archives & Patrimoine des Hauts-de-Seine* et également dans les salles de lecture de la direction des archives départementales.

Le catalogage selon les normes en vigueur est inabouti mais la majorité des collections est inventoriée sommairement. Il sera donc poursuivi afin de parvenir à un recensement exhaustif et à une visibilité accrue de la bibliothèque, y compris des fonds d'archives privées (très consultés), qui méritent d'être décrits plus précisément (parfois à la pièce). Le catalogage permettra également le repérage des documents les plus remarquables pour numérisation et mise en ligne. On pourra à cet égard encourager l'acquisition de documents iconographiques (affiches, tracts...) traités par les équipes dédiées et conservés dans les magasins spécialisés des Archives départementales des Hauts-de-Seine, mais aussi l'acquisition de pièces rares.

Les opérations de numérisation devront se faire dans un cadre partenarial, au sein du réseau du Collectif des centres de documentation en histoire ouvrière et sociale (Codhos), notamment sur des titres de périodiques pouvant alimenter le catalogue de la Bibliothèque nationale de France, Gallica, ou celui de la Commission européenne, Europeana, dans le corpus de l'histoire ouvrière et sociale.

De même, les notices de catalogage seront versées dans les catalogues collectifs (Catalogue collectif de France, Système universitaire de documentation, etc.) et les inventaires des fonds d'archives privées dans le Catalogue en ligne des archives et des manuscrits de l'enseignement supérieur (Calames) ou dans la Base d'orientation et de recherche dans les archives (Bora).

Dans le domaine de la valorisation, la bibliothèque participera au service éducatif de la direction des archives départementales sur des thèmes d'histoire politique et sociale comme le communisme français, l'extrême-gauche française, l'anarchie, etc. Elle participera également à la commémoration des révolutions russes en 2017.

## 1.5 Développer et adapter l'offre pédagogique et culturelle

### 1.5.1 L'action éducative



*Une séance du service éducatif.*

Le service éducatif des Archives départementales des Hauts-de-Seine existe depuis 1979. Il a pour mission de familiariser le public scolaire (du CE1 à la Terminale) avec le patrimoine des Archives départementales, tout en répondant aux besoins des enseignants désireux d'approfondir les programmes d'histoire et géographie, d'éducation civique, de littérature, voire d'arts plastiques. Les collégiens constituent la cible principale, mais le premier degré est particulièrement bien représenté.

Le succès des ateliers a été grandissant (près de 3000 élèves par an) et la demande reste forte. Pour ce faire, le service éducatif bénéficie du concours de trois enseignants en mission de l'Education nationale dans les conditions fixées par la circulaire n° 2010-040 du 30 mars 2010.

En voyant des documents originaux, les élèves peuvent se rendre compte que l'histoire ne se trouve pas que dans les livres et que les sources utilisées pour écrire les manuels scolaires sont conservées dans les archives, qu'il y a des preuves, des traces du passé auxquelles tout le monde peut avoir accès, sous réserve des délais légaux de communicabilité. Ils découvrent qu'eux aussi font partie de l'histoire du département et que des éléments de leur passage dans les Hauts-de-Seine peuvent être conservés. Ils sont impressionnés de voir des documents, par exemple les affiches de la Seconde Guerre mondiale, qu'ils ne connaissent que sous forme de reproductions dans les livres ou bien les signatures des personnages célèbres qui ont vécu dans le département.

En venant aux Archives, l'enseignant choisit une séance, sur un thème déterminé à l'avance, qui viendra non pas remplacer son cours, mais l'étoffer, le prolonger grâce à la présentation des sources. Chaque séance débute par une présentation des archives, du bâtiment, des missions et du fonctionnement de la direction, suivie d'un travail sur dossier, accompagné de reproductions en couleurs de documents dont la plupart sont présentés sous forme d'originaux au cours de la séance.

En termes de moyens, une plaquette présentant les animations et ateliers proposés est envoyée chaque année à tous les établissements scolaires et des dossiers pédagogiques et des fiches thématiques sont mis en ligne sur le site Internet *Archives & Patrimoine des Hauts-de-Seine*.



Exemple d'affiche sur la Première Guerre mondiale (23FI 311).

De nouveaux ateliers pédagogiques vont être développés dans le cadre du service éducatif des Archives départementales en associant papier et numérique avec des projections d'extraits de films tournés dans les Hauts-de-Seine ou encore des feuilletages ou des agrandissements de documents par vidéo-projection ou sur des tablettes (registres d'état civil, plans du cadastre, etc.).



La malle pédagogique.

Au jeune public, des ateliers ludiques sont proposés : le jeu de la tour, la malle pédagogique, le jeu de rôle sur la justice en 1793... Pour rendre les archives plus attrayantes, il s'agira d'animer les ateliers de façon vivante, notamment en multipliant les scénarisations d'affaires relatées dans les documents, et de composer des scénographies plus chatoyantes pour les expositions. Cela permettra d'attirer et de fidéliser, de façon récréative, un public qui n'est pas familiarisé avec le monde des archives souvent considéré comme fermé ou élitiste. L'enjeu est de faire découvrir aux élèves, mais aussi aux enseignants et aux accompagnateurs, l'importance des archives au quotidien et la nécessité de les préserver dans une démarche citoyenne. Aussi faut-il favoriser la proximité avec le document, le désacraliser tout en le respectant, notamment en le sortant des cadres ou des vitrines tout en insistant sur le travail de conservation et de restauration.

Le service éducatif des Archives départementales des Hauts-de-Seine remplit une mission d'éducation civique et citoyenne. Il s'insère également dans la promotion de l'éducation artistique et culturelle voulue par le Ministère de la Culture et de la Communication. En effet, des séances sur le livre imprimé, les illustrateurs, les fonds de théâtre seront proposés aux groupes scolaires.

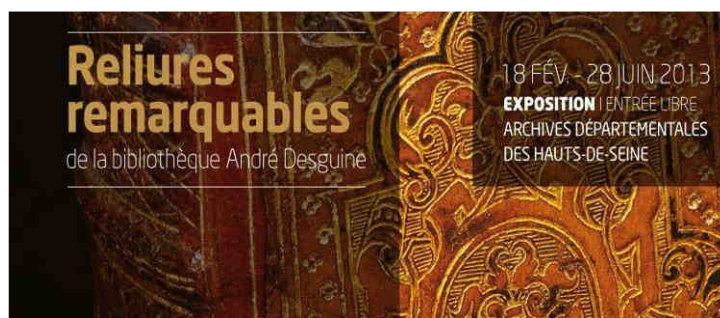
En particulier, sur les périodes de la Révolution française, de la Révolution industrielle et de la Première Guerre mondiale, des documents iconographiques (affiches, cartes et plans, cartes postales, photographies...) seront mis en ligne sous la forme d'une banque d'images pouvant être réutilisées par les élèves et les enseignants dans le cadre de leurs enseignements. Avec des logiciels tels qu'*Images Actives*, développé par le Centre régional de documentation pédagogique de l'Académie de Versailles, ils pourront créer des schémas, tableaux, images dynamiques où légendes et commentaires sont directement associés aux zones pertinentes du document, en somme s'approprier les images, les commenter, et peut-être venir voir les originaux.

## 1.5.2 L'offre culturelle

Actuellement de taille modeste compte tenu des espaces disponibles (le hall d'accueil), les expositions thématiques proposées aux Archives départementales sont liées aux célébrations nationales ou locales (le cinquantenaire du Département, le centenaire de la Première Guerre mondiale) ou mettent en valeur tel fonds ou telle collection (les maîtres verriers Brière, les archives scolaires, les reliures de la bibliothèque André-Desguine...). Depuis quelques années, le plan de communication établi avec les services de la communication est efficace et permet d'attirer un nouveau public de curieux qui ne fréquente pas habituellement la cité administrative de Nanterre-Préfecture. Les documents de communication (*flyers*, livrets de visites, sites Internet, réseaux sociaux, insertions presse, spots radio...) sont appréciés. On pourra décliner de façon plus systématique les expositions physiques sur panneaux itinérants (forte demande des communes et des établissements scolaires, notamment pour le centenaire de la Première Guerre mondiale) et sous forme virtuelle sur le site Internet *Archives & Patrimoine des Hauts-de-Seine*. On veillera aussi à communiquer le plus en amont possible en direction du public scolaire (présentation du thème dans l'envoi de la plaquette du service éducatif, questionnaires et dossiers pédagogiques ciblés...), mais également du grand public (insertion dans les programmes de visites touristiques et culturelles, information auprès des sociétés savantes, des associations de seniors...) et des publics empêchés ou éloignés de la culture (voir point 1.6).



Exposition « Trois siècles de création dans les Hauts-de-Seine (XVIIIe-XXe siècles) ».



Exposition sur les « Reliures remarquables de la bibliothèque André-Desguine ».

La réponse aux attentes d'un public fortement sollicité par ailleurs passe par un nécessaire réaménagement des espaces existants, par l'élaboration d'une scénographie renouvelée aux couleurs plus vives utilisant des meubles d'expositions ludiques où le spectateur est aussi acteur. On peut ainsi concevoir des portes qui s'ouvrent sur des archives conservées comme des trésors afin de faire travailler l'imagination, des décors aux halos de mystère, des vitrines recouvertes de voile afin de préserver le document de la lumière et d'inciter le visiteur à le découvrir dans tous les sens du terme. A l'exemple des Archives nationales, la fabrication, particulièrement pour les documents emblématiques, de fac-similés en 3D avec de la matière, de la texture, de l'épaisseur, permettrait au public (notamment aux enfants et aux personnes en situation de handicap) de les toucher.

D'autres formes de valorisation sont envisagées : cycles de conférences, lectures d'archives, ateliers de création (littéraire, théâtrale, plastique, multimédias...) autour des thèmes des expositions... Rencontrer, toucher d'autres publics en lisant à voix haute les archives sans transformer la parole contenue dans les documents, mais en la restituant dans toute sa vérité, est en particulier un moyen extrêmement vivant et sensible d'attirer vers le document d'archives un public jusqu'alors indifférent, peu connaisseur et rétif. Ce dispositif a été testé pour l'édition 2013 des Journées européennes du Patrimoine au cours desquelles deux comédiens du théâtre Nanterre-Amandiers ont proposé des

lectures de pièces de théâtre écrites ou représentées dans les Hauts-de-Seine, ainsi que des extraits de textes de Pierre Debauche, Patrice Chéreau et Jean-Pierre Vincent sur le théâtre Nanterre-Amandiers, dont les archives sont conservées aux Archives départementales des Hauts-de-Seine. Certaines directions d'archives départementales ont créé des « pôles spectacles » : des artistes séjournent dans le service pour y concevoir des travaux de création en lien avec les fonds conservés et ces créations une fois achevées sont présentées aux publics dans le service et/ ou hors les murs. De rares expériences ont eu lieu sur le territoire national et envisager le développement de résidences d'artistes dans un lieu qui s'y prête serait certainement bénéfique.

La direction des archives départementales participe d'ores et déjà à des opérations de promotion du patrimoine : *Trimestre des entreprises* (ou *Journées Coups de Cœur*) organisé par le Comité départemental du tourisme, *Journées européennes du Patrimoine*, etc. D'autres peuvent être envisagées : *Nuit des musées*, *Printemps des poètes*, etc.

Dans la perspective du déménagement de la direction des archives départementales, on évaluera le potentiel culturel du site choisi afin de déterminer un programme annuel ou pluriannuel comprenant une exposition phare et plusieurs expositions-dossiers. Des parcours partenariaux pourront être trouvés avec les services et établissements culturels du Département, de l'Etat ou des collectivités territoriales des Hauts-de-Seine en fonction de l'implantation géographique choisie. Si l'on disposait de plusieurs espaces d'exposition, éventuellement modulables, des manifestations extérieures et des expositions « clé en main » pourraient être accueillies.

L'offre pédagogique et culturelle de la direction des archives départementales, formidable vecteur de transmission du patrimoine culturel aux générations d'aujourd'hui et de demain, s'intègre pleinement au projet de la Vallée de la Culture imaginée par Patrick Devedjian, président du Conseil général, qui place la philosophie d'une « culture pour tous » au cœur de son axe.

#### *1.6 S'ouvrir davantage aux publics empêchés ou éloignés de la culture*

La loi du 11 février 2005 indique que toute personne en situation de handicap doit pouvoir accéder aux informations diffusées dans un établissement recevant du public d'ici 2015. La loi concerne également les services et établissements culturels et ne se limite pas à l'accessibilité du bâti.

L'accès à la « culture pour tous » passe aussi par l'ouverture aux publics dits empêchés ou éloignés de la culture. Le travail déjà engagé avec des classes ou des structures scolaires spécialisées (SEGPA, classes d'initiation, instituts thérapeutiques, institut des jeunes sourds...) est très encourageant et invite à s'investir davantage dans ce secteur. Des contacts méritent d'être pris auprès des établissements régionaux d'enseignement adapté, notamment de Garches, afin de pouvoir offrir aux enfants hospitalisés les mêmes séances que l'ensemble des élèves du département. Pour ces publics, le premier contact est à organiser le plus possible dans l'établissement même afin de favoriser la rencontre, établir la confiance et cerner les attentes. Puis la découverte des archives se fera grâce à l'un ou l'autre des jeux du service éducatif en fonction des capacités, par l'étude ciblée de l'un des aspects de l'exposition en cours, ou par un atelier thématique. Dans la mesure du possible, ces séances devront être suivies d'une visite aux Archives départementales permettant ainsi la visite des lieux, la découverte d'originaux notamment grâce à la présentation de l'exposition en cours. Pour ceux dont la venue est problématique, quelques panneaux itinérants seront le support de présentation de ces expositions. De même, pour les thèmes

demandés de façon récurrente, la réalisation de panneaux ou de mallettes pédagogiques est à encourager. Par exemple, un travail est en cours avec des professionnels travaillant en instituts médico-pédagogiques sur le thème *citoyenneté-majorité-droits*, qui semble intéresser également des enseignants de SEGPA et de lycées professionnels.

En direction des adultes (foyers d'adultes handicapés, centres d'initiation au travail, établissements et services d'aide par le travail, structures sociales...), l'axe de présentation doit être le même que pour le grand public : les expositions thématiques en sont l'accroche principale et permettent la mise en place de projets se déroulant sur plusieurs mois avec visite sur place en petits groupes et ateliers thématiques. A cet égard, une réflexion avec des antennes locales d'associations caritatives ou d'insertion (Croix-Rouge, Secours Populaire, etc.) contribuerait à l'intégration et à l'épanouissement des personnes et favoriserait le bien vivre ensemble.

Les mêmes propositions sont à faire auprès des personnes en maisons de retraite ou hospitalisées : présentation des expositions grâce aux panneaux itinérants et aux mallettes interactives et élaboration d'activités à partir des thèmes abordés. Une autre action, déjà largement développée par d'autres services d'archives, est à mettre en place : la lecture d'archives ou la mise en scène d'événements à partir de documents conservés aux Archives départementales. Construire des ateliers autour de lieux ou d'activités d'un proche passé est source d'échange et d'enrichissement mutuel. Les anciens ont beaucoup à nous apprendre. Un travail sur des entreprises aujourd'hui fermées (*Olida* à Levallois, *Les Papeteries de la Seine* à Nanterre, *Renault* à Billancourt...), des lieux dont la physionomie a totalement changé (quartier de La Défense, bords de Seine vers Suresnes et Saint-Cloud...), des activités disparues (les fêtes de gymnastique municipales d'avant-guerre, l'évolution des moyens de transport...) permettraient la confrontation et la complémentarité de notre connaissance entre les sources écrites et les témoignages oraux de ceux qui ont vécu ce temps. Ces « ateliers-mémoire » s'appuieraient sur un corpus documentaire, surtout iconographique (cartes postales, photographies de classes...) susceptible de faire écho à la vie passée des résidents.



Usines RENAULT Une vue des nouveaux ateliers de montage.

*Vue des usines Renault (9Fi/BOU\_283).*



15. — Suresnes — Le Pont, Panoram. Entrée du Bois de Boulogne.

*Vue des bords de Seine à Suresnes (9Fi/SUR\_263).*

Là encore, la démarche partenariale est à privilégier : aux concerts organisés en maisons de retraite par les services culturels du Département, la direction des archives départementales pourrait ajouter la présentation d'éléments de la vie de tel ou tel musicien sur notre territoire (documents administratifs, correspondance, partitions, photographies, etc.).



## **II. Assurer la constitution, la sauvegarde et la connaissance du patrimoine alto-séquanais**

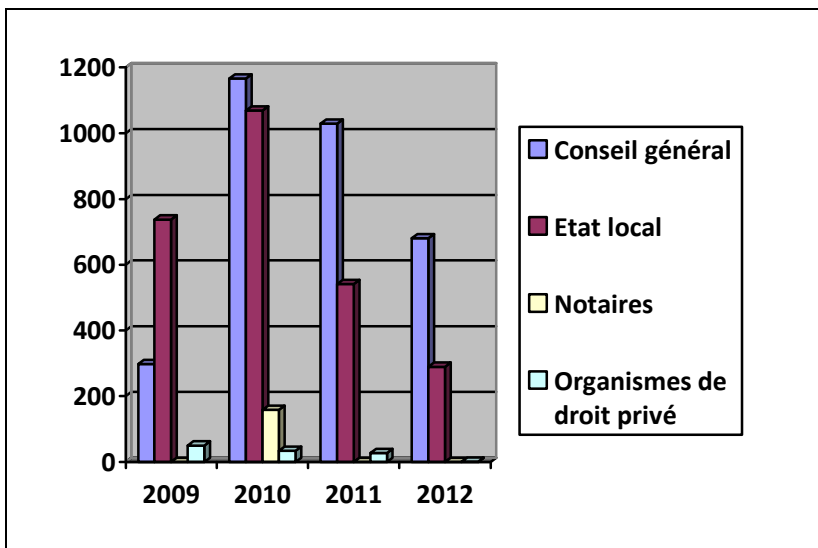
### *2.1 Constituer et sauvegarder le patrimoine et la mémoire archivistiques*

#### 2.1.1 Définir une politique de collecte des archives publiques

Conformément à la réglementation en vigueur, la direction des archives départementales exerce le contrôle scientifique et technique de l'État sur les archives publiques produites dans le ressort territorial des Hauts-de-Seine. Elle fixe, avec les administrations qui les ont produits, les règles de tri et de sélection (délai de conservation et sort final) des documents. Elle a un pouvoir de contrôle sur place et sur pièce « sur les conditions de gestion, de collecte, de tri et d'élimination ainsi que sur le traitement, le classement, la conservation et la communication des archives » (Code du patrimoine).

La loi fixe au Département la mission obligatoire de collecter et de conserver les archives publiques produites dans le ressort territorial des Hauts-de-Seine : les archives du Conseil général, des services et établissements de l'État dans le Département (préfecture, directions et unités départementales, services fiscaux, juridictions, établissements scolaires, établissements de santé...), des officiers publics et ministériels, et de tous les organismes de droit privé chargés d'une mission ou d'une délégation de service public. La direction des archives départementales est tenue de recevoir et de gérer les archives des services déconcentrés de l'État ayant leur siège dans le département. Elle peut recevoir en dépôt les archives des communes et des groupements de communes (et obligatoirement celles des syndicats mixtes et des organismes tels que les offices de l'habitat ou les sociétés d'économie mixte dont le ressort dépasse le territoire d'une commune).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, la direction des archives départementales conservait près de 30 kilomètres linéaires de collections à raison d'une moyenne de 1500 mètres linéaires pris en charge tous les ans. Les juridictions (tribunal de grande instance, tribunal de commerce et, dans une moindre mesure, tribunaux d'instance et conseils de prud'hommes), puis les services fiscaux (fiscalité, Enregistrement, cadastre, hypothèques), les services préfectoraux (préfecture et sous-préfectures), les services et établissements relevant de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur, les services et établissements relevant des ministères sociaux (Santé, Solidarité, Travail), les services et établissements relevant de l'Equipement et de l'Aménagement, ainsi que les notaires, ont le plus versé. Au niveau du Conseil général, les services sociaux (principalement l'aide sociale à l'enfance) et les services techniques (voirie, bâtiments) sont les plus gros pourvoyeurs d'archives historiques, mais les services supports (ressources humaines, finances, marchés publics) fournissent l'essentiel des archives intermédiaires éliminables à terme.



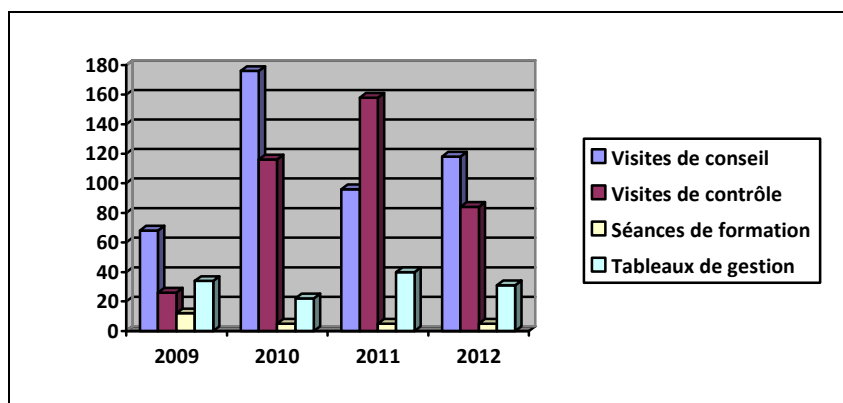
Evolution du métrage linéaire versé (2009-2012)  
y compris le préarchivage du Conseil général



Une opération de collecte dans les services fiscaux.

Compte tenu du nombre élevé de services producteurs d'archives publiques dans le ressort territorial des Hauts-de-Seine et des contraintes de stockage liées au bâtiment, un programme de travail sera défini, afin que la collecte ne soit pas seulement « subie » et que les Archives départementales ne soient pas uniquement un service récepteur. D'une manière générale, les opérations de contrôle et de conseil doivent être renforcées. D'abord, parce qu'elles permettent d'anticiper et de programmer les versements d'archives historiques et les éliminations de documents obsolètes, ensuite parce qu'elles assurent une visibilité réelle à la direction des archives départementales.

Il s'agit d'effectuer des visites systématiques, donnant lieu à la rédaction de comptes rendus, de façon à dresser des états des lieux et des besoins et à avoir une vision globale sur l'ensemble des collections quel que soit leur lieu de conservation. Des tableaux de gestion des archives méritent d'être rédigés lorsque les services producteurs en sont dépourvus, de façon à déterminer le délai de conservation des documents et leur sort final à l'issue de ce délai (versement pour conservation aux Archives départementales, élimination ou tri ultérieur). Ces outils permettent ensuite de programmer des opérations de tri et de versement, l'action de la direction des archives départementales pouvant aller jusqu'à la prestation de services (tri sur place, rédaction des bordereaux de versement, prise en charge du transport) lorsque la situation l'exige (archives détériorées ou à forte valeur historique et probante). A cet effet, des chartes d'archivage et des contrats de services fixant les obligations des uns et les possibilités des autres pourront être formalisées et signées.



Evolution du nombre d'opérations de contrôle et de conseil (2009-2012)

## 2.1.2 Organiser l'archivage courant et intermédiaire du Conseil général

Au niveau du Conseil général, la direction des archives départementales gère depuis 2008 l'archivage courant et intermédiaire des services départementaux. Il s'agit de conseiller les services dans la gestion de l'archivage courant (visites systématiques des services et établissements de l'aide sociale à l'enfance, de la protection maternelle et infantile et de la petite enfance, de l'action sociale et de l'insertion, ainsi que des services techniques et d'une grande partie des services supports, ressources humaines, finances, juridique et foncier, bâtiments), mais également de prendre en charge les archives intermédiaires pour conservation au 6<sup>e</sup> sous-sol de l'Hôtel du Département ou, depuis 2011 et pour les archives éliminables à terme, chez un prestataire privé de stockage. L'effort doit désormais porter sur les services scolaires, économiques et culturels qui restent à traiter dans le cadre des projets immobiliers du Département (abandon des immeubles du Reflet et de l'Extension).

Au 6<sup>e</sup> sous-sol de l'Hôtel du Département se trouvent 25 salles représentant 2348 m<sup>2</sup> de surfaces utiles et dont 3936 mètres linéaires sont équipés de rayonnages (2800 mètres linéaires occupés). Après résorption des arriérés de traitement, ont été maintenus au 6<sup>e</sup> sous-sol de l'Hôtel du Département les dossiers individuels fréquemment demandés en consultation par les services (dossiers d'aide sociale à l'enfance, dossiers de carrière, dossiers médicaux), ainsi que des archives historiques, notamment de l'action sociale et de la voirie, faute de place dans le bâtiment principal.



*Une salle du 6<sup>e</sup> sous-sol après traitement.*



*Une salle du 6<sup>e</sup> sous-sol après traitement.*

Les archives intermédiaires éliminables à terme (essentiellement : pièces comptables, dossiers de subventions, marchés publics, affaires juridiques, aide sociale générale, entretien des bâtiments) sont confiées depuis 2011 et pour 4 ans fermes à un prestataire privé de stockage, agréé par le ministère de la Culture et placé, pour ce qui le concerne, sous le contrôle scientifique et technique du directeur des archives départementales. Force est de constater toutefois qu'à part libérer des espaces de stockage précieux pour la conservation des archives historiques, la plus-value de l'opération est assez mince, compte tenu des difficultés d'exécution de ce marché, qui a fait l'objet de deux mises en demeure, pour non-déclaration de sous-traitance et non-achèvement des prestations. On limitera par conséquent dorénavant et dans le cadre du renouvellement de ce marché, l'externalisation du stockage aux archives intermédiaires éliminables les moins consultées.

En revanche, on veillera à conserver (et à aménager dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'Hôtel du Département) au 6<sup>e</sup> sous-sol de ce bâtiment les dossiers individuels fréquemment demandés en consultation par les services (dossiers d'aide sociale à l'enfance, dossiers de carrière, dossiers médicaux). Une équipe chargée de la gestion de l'archivage courant et intermédiaire des services départementaux devra être maintenue (une personne de chacune des catégories A, B, C) pour conseiller les services dans la gestion de l'archivage courant, gérer l'archivage intermédiaire et coordonner les prestataires de services, qu'il s'agisse d'opérations de déménagement, de stockage, d'élimination ou de ménage (voir point conclusif sur les besoins de la direction).

On développera les séances d'information et de formation à la gestion de l'archivage, qui restent très prisées, et on suivra le déploiement des systèmes de production et de gestion documentaire en établissant des règles de nommage, des plans de classement et des typologies autorisées, afin de rendre plus fluide et plus harmonieux, le passage de l'âge courant à l'âge intermédiaire des archives, qu'il s'agisse d'archivage traditionnel (papier) ou numérique (voir point 2.3).

### 2.1.3 Organiser l'archivage définitif des services de l'État local

Déjà, entre 2009 et 2012, dans le cadre de la réorganisation de l'administration territoriale de l'État (REATE), une opération d'évaluation transversale des archives des services et établissements de l'État a été conduite. Il importait en effet d'éviter la perte d'archives ayant un caractère historique ou probant et, pour les services, de ne pas déménager dans leurs nouvelles implantations immobilières, des archives inutiles dont le délai de conservation était échu.

En effet, d'un point de vue immobilier, les services de l'État local ont été regroupés, autant que possible, dans la tour préfectorale de la cité administrative (rapatriement de la partie sociale de la DDASS, regroupement des services de l'Équipement sur un seul site). La délégation territoriale de l'Agence régionale de Santé a déménagé, l'unité Travail de la DIRECCTE envisage de le faire, et l'IUFM a été regroupé sur un seul site. Les Archives départementales ont accompagné la partition et le déménagement des archives de la DDASS et le regroupement des archives de l'IUFM.

Dans le cadre des schémas de mutualisation des fonctions supports des services de l'État, des propositions ont été formulées auprès du Préfet de Région et du Préfet de Département pour l'organisation de séances de formation, la rédaction de marchés mutualisés de transport et d'élimination des archives, la gestion mutualisée d'espaces de stockage et le recours à des prestations de services pour la résorption des arriérés de traitement.

En effet, des arriérés très importants ont été repérés dans les services de l'Équipement (plus de 3 kilomètres linéaires) et du Travail (près de 2 kilomètres linéaires), auxquels il faut ajouter le tribunal de grande instance (plus de 18 kilomètres linéaires) et le tribunal de commerce (près de 7 kilomètres linéaires) dont près de 2 kilomètres linéaires d'archives historiques (minutes juridictionnelles, dossiers de procédure, dossiers du tribunal pour enfants, pièces annexes de l'état civil, actes de société, ainsi que les dossiers de tutelle des tribunaux d'instance) doivent d'ores et déjà être versés aux Archives départementales des Hauts-de-Seine. L'effort doit porter sur ces services, ainsi que sur les établissements publics, Agence de l'Eau Seine-Normandie, Établissement public d'aménagement de La Défense Seine Arche, Defacto, Université Paris Ouest Nanterre la Défense, et sur les officiers publics et ministériels (principalement notaires, subsidiairement commissaires-priseurs).

Si les retards de versement doivent être comblés, on peut s'interroger sur la régionalisation de l'État local et ses conséquences sur l'archivage traditionnel et numérique. En effet, avec la REATE, le niveau régional devenant le niveau de pilotage de droit commun des politiques publiques sur le territoire, les services déconcentrés régionaux ont été renforcés. Les unités territoriales de l'architecture et du patrimoine, du travail et de l'emploi, de l'environnement industriel et, à Paris et dans les départements de la petite couronne, de l'équipement et de l'aménagement, et de l'hébergement et du logement, sont placés sous l'autorité du Préfet de Région pour leur organisation et la programmation de leur activité, le Préfet de Département conservant sur eux une autorité fonctionnelle pour les missions relevant de sa compétence. Dans la police et l'Éducation nationale, le même mouvement est à l'œuvre, sans parler des douanes, de la protection judiciaire de la jeunesse ou des services pénitentiaires qui obéissent à des logiques interrégionales. Un rapport récent a, de plus, conclu à la faiblesse structurelle des directions départementales interministérielles et préconisé leur rattachement à l'échelon régional ou leur intégration en préfecture.

La régionalisation de l'administration territoriale de l'État et les possibilités de mutualisation verticale des espaces de stockage et des prestations de traitement posent la question des lieux de collecte et de conservation des archives publiques. En effet, la politique d'archivage des services déconcentrés régionaux de l'État pourrait désormais être pilotée au niveau régional : il n'est pas certain que les unités ou services territoriaux continuent à archiver dans les départements dans lesquels ils sont implantés. Les directions des archives départementales chefs-lieux de région ou sièges d'administrations régionales risquent donc de devoir assurer la collecte et la conservation des archives des unités ou services territoriaux relevant des services déconcentrés régionaux de l'État. Cela priverait les départements de droit commun de sources très précieuses pour l'histoire locale (et qui n'ont d'intérêt qu'au niveau local), tandis que la charge de la conservation serait difficilement supportable pour les chefs-lieux de région ou sièges de l'administration régionale (exemple : Paris qui absorbe déjà plus de 2 kilomètres linéaires par an).

Un mouvement similaire est à l'œuvre dans le domaine de l'archivage numérique. S'agissant d'applications le plus souvent déployées et pilotées au niveau de l'État central et qui, au surplus, substituent à la logique territoriale une entrée par nom de personne (exemple : les déclarations d'impôt) ou d'entreprise (exemple : les inspections du travail), il n'est pas certain qu'un reversement à chacune des directions d'archives départementales soit possible ou souhaitable. Les applications conservant une logique territoriale (exemple : matrices du cadastre) ou d'établissement (exemple : base élèves de tel établissement, enregistrement des affaires de telle juridiction) continueront en revanche à être versées aux Archives départementales territorialement compétentes.

En tout état de cause, le développement de l'administration électronique ne doit pas être le prétexte à une diminution irraisonnée des espaces de stockage des archives papier. En effet, outre que l'informatisation de ces 20 ou 30 dernières années n'a pas fait diminuer sensiblement jusqu'à présent le métrage linéaire de papier produit, des interrogations pèsent encore sur la pérennité des formats et des supports et sur l'authenticité et l'intégrité des données électroniques.

Surtout, ce sont prioritairement les flux (transmission des actes soumis au contrôle de la légalité, transmission des pièces comptables...) et les dossiers sériels (aide sociale, marchés publics, déclarations d'impôt...) qui ont été dématérialisés. Ces dossiers, éliminables à l'issue de leur durée d'utilité administrative, n'étaient pas conservés à titre historique aux Archives départementales.

Enfin, compte tenu, précisément, des délais de conservation dans les services avant versement aux Archives départementales (75 ans pour l'état civil et les notaires, 50 ans pour la scolarité et les hypothèques, 30 ans pour la Justice et l'Enregistrement...), la diminution du métrage linéaire papier par rapport au volume de données électroniques ne sera pas effective, quant aux collections prises en charge et conservées indéfiniment aux Archives départementales, avant au moins 20 ans.

Il n'empêche, l'archivage électronique est un défi à relever (voir point 2.3).

#### 2.1.4 Une collecte raisonnée des archives privées

Outre les archives publiques produites dans le ressort territorial des Hauts-de-Seine, dont la collecte et la conservation lui incombent obligatoirement, le Département peut collecter, en don ou en dépôt, des archives privées (familles, entreprises, associations). Compte tenu que l'essentiel de l'effort a porté sur la résorption des arriérés et le retard de versement en matière d'archives publiques, les acquisitions par voie extraordinaire se sont limitées, ces dernières années, à des pièces isolées et des petits fonds venant compléter les collections : affiches (notamment sur la guerre de 1870 et la Première et la Seconde Guerres mondiales), cartes postales, photographies, cartes et plans, tracts syndicaux... On signalera en particulier le dépôt des registres de catholicité de l'ancienne Seine-et-Oise (1793-1912) qui vient compléter celui de l'ancienne Seine, le dépôt de documents de la société Olida et notamment une exceptionnelle série d'affiches, et dans le domaine des bibliothèques le dépôt d'un ensemble de correspondances et de manuscrits de la famille Gautier.

Les thématiques qui, dans les années à venir, mériteront d'être développées sont les suivantes :

- les conflits mondiaux, les anciens combattants, la lutte contre les totalitarismes : avec, d'une part la commémoration de la Première Guerre mondiale, d'autre part le centenaire des révolutions russes et la donation au Département des Hauts-de-Seine de la bibliothèque d'histoire sociale La Souvarine en 2012, l'achat de pièces isolées et la collecte de petits fonds (notamment d'associations d'anciens combattants et de victimes de guerre) méritent d'être relancés. Ce sera l'occasion de renforcer les partenariats existants avec le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche (Université Paris Ouest, bibliothèque de documentation internationale contemporaine, Collectif des centres de documentation en histoire ouvrière et sociale, voir point 3.2).

- l'architecture : avec, d'une part, l'urbanisation rapide et récente du département des Hauts-de-Seine, d'autre part la place prépondérante de La Défense, la collecte d'archives d'architectes ne peut plus être retardée. Les Archives départementales des Hauts-de-Seine conservent déjà quatre fonds d'architectes, l'agence de Jean de Mailly qui participa au développement du quartier de La Défense (le CNIT, la tour Nobel, Bellini-Défense, etc.) ; le cabinet de Bernard Feypell et Édouard Zoltowski connu notamment pour avoir construit de nombreux bâtiments d'archives et en premier lieu celui des Hauts-de Seine en 1978 ; le cabinet Vidal et Bayard, dont les réalisations ont été essentiellement destinées aux collectivités et aux entreprises privées ; et enfin le cabinet d'architecture de Michel Marot et Daniel Tremblot. L'architecture et l'urbanisme sont des domaines de recherche prisés par les étudiants et des partenariats avec les écoles d'architecture peuvent être trouvés.



Esquisse du CNIT. Fonds de Mailly, 28J 27.



Maquette de la coupole du Printemps.  
Fonds Brière, 76J 1700.

- l'industrie, l'artisanat : compte tenu du passé industriel des Hauts-de-Seine et quand bien même les grandes entreprises ont leur propre service d'archives ou confient leurs collections aux Archives nationales du monde du travail à Roubaix, on peut regretter qu'un petit nombre seulement de fonds d'entreprises et d'artisans soit conservé aux Archives départementales des Hauts-de-Seine. On signalera en particulier le fonds de la SEITA (Société d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes) ou encore celui des maîtres-verriers Brière de Levallois qui a fait l'objet d'une publication et d'une exposition aux Archives départementales des Hauts-de-Seine en 2010. Dès lors que les capacités de stockage le permettront, on pourra ainsi trouver une destination au très important fonds d'archives des Papeteries de la Seine de Nanterre qui couvre tout le XX<sup>e</sup> siècle.



Affiche du théâtre Nanterre-Amandiers, 2047W 9328.

- la littérature, le théâtre : avec, d'une part, la donation de la bibliothèque André-Desguine au Département en 1983, d'autre part, la collecte des archives des scènes nationales et des centres dramatiques de Nanterre et de Malakoff, se dessine une orientation de la direction des archives départementales vers l'histoire du livre et l'histoire des arts. On poursuivra à cet égard la politique d'acquisition d'ouvrages anciens et de manuscrits littéraires d'auteurs liés au territoire des Hauts-de-Seine, sans préjudice des compétences de la Maison de Chateaubriand ou d'autres établissements partenaires. Dans le domaine des arts, la collecte d'archives des théâtres (notamment affiches, programmes, photographies) mérite d'être encouragée par la voie du versement administratif pour les scènes nationales et les centres dramatiques, du don ou du dépôt pour les autres structures.

## 2.2 Assurer la pérennité et la transmission du patrimoine et de la mémoire archivistiques

Entre collecte et valorisation des archives se situent les deux maillons indispensables que sont la description des collections et leur conservation.

La description archivistique et bibliographique répond à la nécessité de livrer au public des instruments de recherche, de différentes natures, dont les objectifs doivent être :

- l'intelligibilité en restituant le contexte de production des documents à travers des historiques des institutions productrices et de leurs missions mais aussi dans la description des contenus,
- la pertinence en adaptant le type d'informations aux exigences de l'accès aux documents,
- le respect des normes internationales de description.

Il convient pour chaque fonds ou collection de définir le type d'instrument de recherche le plus adapté (répertoire numérique, méthodique, base de données, ou simple bordereau de versement).

La priorisation des programmes de traitement des fonds ou collections sera poursuivie notamment à travers les résultats du chantier du récolement général et sanitaire des espaces de conservation sur les quatre sites gérés par la direction des archives départementales. Les deux critères définissant les fonds dont le traitement est prioritaire sont :

- la justification des droits des personnes (notariat, état civil, justice, aide sociale à l'enfance, fiscalité, protection de l'environnement, etc.),
- l'intérêt pour la recherche (élections, solidarités, urbanisme, etc.).



Vue des magasins de conservation (Enregistrement).



Vue des magasins de conservation (Hypothèques).

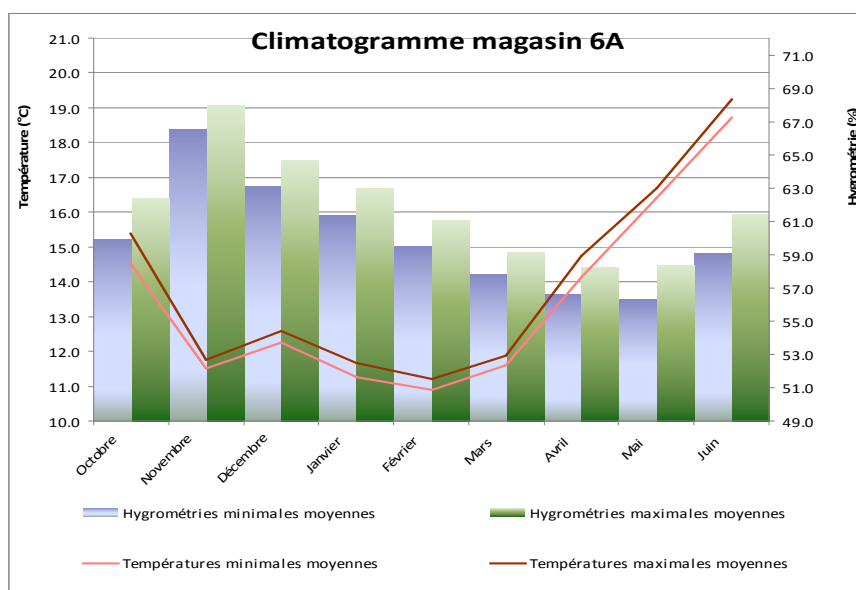
Dans cette perspective, il convient dans le cadre de ce nouveau projet d'adapter l'offre d'instrument de recherche à la demande du public en l'orientant vers la mise à disposition de guides de recherches thématiques (jeunesse, urbanisme, vie politique, etc.) et en systématisant la mise en ligne des instruments de recherche par le biais d'un nouvel outil de publication automatisée sur le site internet *Archives & Patrimoine* qui permette l'exploitation des fichiers normalisés produits selon la DTD-EAD, standard d'encodage des instruments de recherche archivistiques basé sur le langage XML et permettant l'échange des données.

Gardiennes multiséculaires du patrimoine écrit et figuré qui leur est confié, les Archives départementales ont pour mission première d'en assurer la transmission aux générations futures.



Conçu en 1974 et livré en 1978 le bâtiment principal des Archives départementales est arrivé à saturation. Initialement destiné à accueillir environ 20 kml d'archives sa capacité a été portée progressivement à près de 23 kml grâce à une optimisation des espaces.

Cette saturation a conduit à la mise en place de solutions transitoires pour la conservation des archives sur trois autres sites, le 6<sup>e</sup> sous-sol de l'Hôtel du Département, le sous-sol du Quartz et le sous-sol du centre technique départemental. Ces trois annexes, mais aussi le bâtiment principal des Archives départementales, ne correspondent pas ou plus aux standards requis pour la conservation optimale des collections, notamment en termes de conditions climatiques requises. Le bâtiment principal, en particulier, a une très mauvaise inertie thermo-hygrométrique.



*A titre d'exemple ce climatogramme du magasin 6A situé à mi-hauteur de la tour de conservation des Archives départementales, révèle une variation dangereusement anormale pour les collections entre novembre 2012 et juin 2013. Rappelons pour mémoire que pour la conservation du papier les valeurs médianes prescrites sont de 18°C (+ ou - 2°C) et 45-55% d'humidité relative.*

En conséquence, des travaux améliorant l'étanchéité et l'inertie thermique du bâtiment doivent être menés dans les meilleurs délais, sans attendre la reconstruction éventuelle et le déménagement sur un autre site d'autant plus que certaines collections ont d'ores-et-déjà été victimes d'attaques par des micro-organismes imputables aux mauvaises conditions de conservation (heureusement conjuguées par d'importantes opérations de désinfection et de dépoussiérage).

Il faudra également disposer d'un outil centralisé et commun de surveillance du climat dans les différents locaux de conservation, puisqu'à ce jour la direction des archives départementales n'est équipée que de quatre thermo-hygromètres à cheveux, indépendants les uns des autres nécessitant des relevés hebdomadaires des données et leur saisie.

En ce qui concerne les différentes annexes, nous ne disposons pas de données climatiques à ce jour mais des risques avérés pour les collections résident principalement dans des infiltrations d'eau de pluie tant au 6<sup>e</sup> sous-sol de l'Hôtel du Département qu'au centre technique départemental (nombreuses canalisations). Dans ces conditions, seules des collections de moindre intérêt juridique ou historique pourront y être conservées et une surveillance toute particulière de ces locaux devra être mise en place avec le risque d'une inondation nécessitant de recourir à des prestations, coûteuses, de congélation-lyophilisation qui ne sont pas sans danger pour les collections.

Le sous-sol du Quartz, où sont entreposés les collections de la bibliothèque d'histoire sociale La Souvarine, pose aussi des problèmes de conservation en raison notamment du manque d'espace.

La dissémination des fonds et collections sur quatre sites a amené la direction à lancer le chantier du récolement général et sanitaire dans la perspective d'un déménagement sur un autre site. Ce récolement est une opération réglementaire (décret n°88-849 du 28 juillet 1988) qui est également justifiée par la nécessité d'anticiper et de préparer le déménagement des collections et de disposer d'une cartographie des actions à conduire sur les fonds conservés.

Il a pour objectif :

- de permettre la localisation des cotes,
- de connaître précisément les métrages disponibles dans les espaces de conservation,
- d'apprécier les conditions de conservation et de conditionnement des documents afin de programmer des opérations de traitement matériel,
- de vérifier l'état de classement des fonds, les délais de communicabilité des documents et leur adéquation avec la législation en vigueur (art. L. 213-2 du code du patrimoine) afin de définir un programme d'actions hiérarchisé,
- de relever les déficits (articles non versés, manquants, éliminés, etc.)

Ce chantier doit être intensifié sur la période 2014-2017 afin d'être en corrélation avec la planification d'un futur bâtiment et ce à travers la mise en place d'une équipe dédiée.

Le suivi climatique, le récolement général et sanitaire des collections participent aux actions de conservation préventive menées au sein de la direction des archives départementales. Conscientes des enjeux en la matière depuis 2003, les Archives départementales ont mis en place un atelier de conservation préventive. Composé de deux techniciens rompus aux règles et savoir-faire nécessaires, l'atelier établit des diagnostics et assure les premières interventions d'urgence pour assurer la conservation des documents. Il constitue en outre le fer de lance de la diffusion de la bonne pratique au sein de la direction et au-delà. Cette action pédagogique devra être renforcée en multipliant, en interne, mais aussi auprès de nos partenaires (musées départementaux et services d'archives des communes et des établissements publics) les actions de sensibilisation et de formation aux bonnes pratiques de la conservation.



*Quelques outils de l'atelier de conservation.*



*Une opération de gommage d'un document iconographique.*

Enfin, en interne, des opérations sérielles de dépoussiérage et de reconditionnement de fonds seront menées parallèlement au recours à un prestataire extérieur pour les documents les plus sériels.

Cependant, malgré les bons soins prodigués aux documents, l'altération du temps, les aléas de l'Histoire, les manipulations et l'exploitation très fréquente de certaines séries provoquent des dégradations qui ne peuvent être corrigées qu'en confiant les documents à des ateliers de restauration extérieurs. Disposant d'un accord cadre pour la restauration de ses collections pour les trois prochaines années, la direction des archives départementales priorisera ses interventions en fonction de la nature et de l'importance des dégradations en privilégiant dans un premier temps les documents les plus consultés.

### *2.3 Dans le domaine de l'archivage électronique, relever le défi de la dématérialisation*

Depuis 2000, la validité comme preuve juridique des documents numériques est reconnue, au même titre que la preuve écrite sur papier et ce à condition de pouvoir justifier de son authenticité et de son intégrité par la loi n° 2000-230 modifiant le Code civil.

Dans ce contexte, le Département des Hauts-de-Seine développe de façon croissante les échanges de façon dématérialisée avec ses partenaires : services de l'Etat, collectivités territoriales, associations usagers. Ces échanges ont pour conséquences l'inflation des documents et des données électroniques : nativement numériques ou numérisés.

Afin de garantir l'authenticité, l'intégrité et la pérennité de l'information numérique, et en priorité pour les flux déjà dématérialisés ou en cours de dématérialisation (contrôle de la légalité, offres dématérialisés des marchés publics, flux comptable), une solution d'archivage électronique doit être trouvée. On distingue deux étapes dans l'archivage traditionnel et numérique :

- l'archivage intermédiaire pour les documents ou les données qui ont cessé d'être considérés comme archives courantes, mais qui ne peuvent encore, en raison de leur intérêt administratif, faire l'objet d'une sélection et d'une élimination ;
- l'archivage définitif pour les documents ou les données qui, après sélection et élimination, sont à conserver sans limitation de durée pour leur intérêt historique.

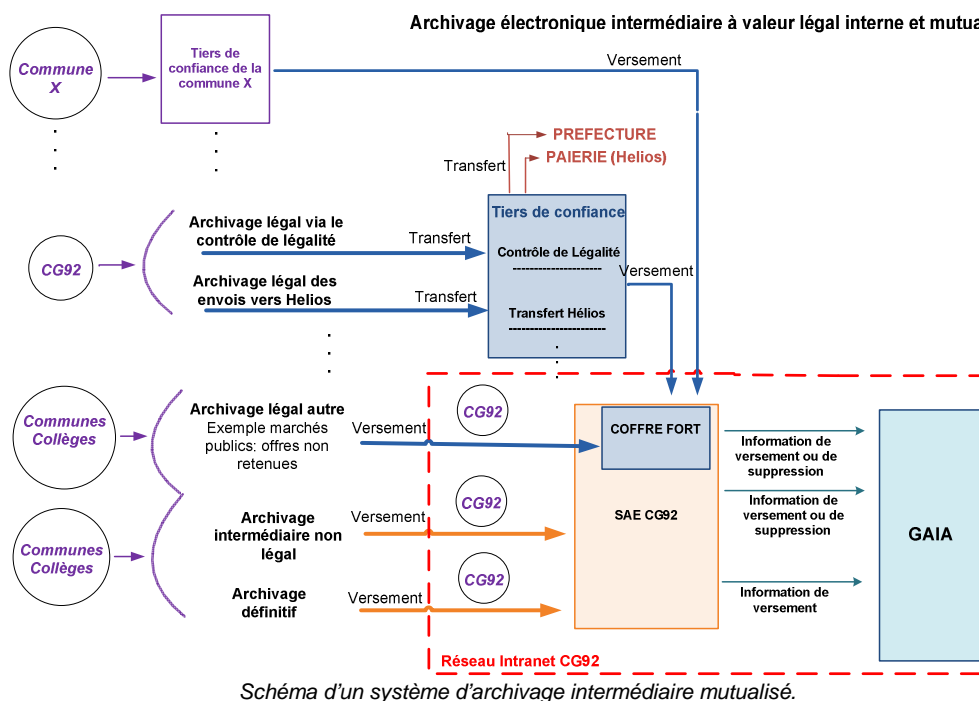
L'archivage courant sera quant à lui supporté par les systèmes de production documentaire et de gestion électronique de documents qui devront être interopérables et intégrer le standard d'échange de données pour l'archivage (SEDA) et les profils de données existants (contrôle de la légalité, marchés publics, flux comptable, aide sociale) et à venir. La direction des archives départementales établira avec les directions métiers des règles de nommage, des plans de classement et des typologies autorisées, afin de rendre plus fluide et plus harmonieux, le passage de l'âge courant à l'âge intermédiaire des archives (voir point 2.1).

C'est sur la période intermédiaire que porte (principalement) la valeur de preuve : pour cela, le Département doit se doter d'une solution de coffre-fort électronique, répondant aux normes, agréments et certifications en vigueur, et dont la gestion peut être internalisée ou externalisée.

L'archivage définitif des documents ou des données qui sont à conserver sans limitation de durée pour leur intérêt historique, ne peut, en l'état actuel du droit, être confié à un prestataire privé : il devra être internalisé et passer par un développement du logiciel Gaia de gestion des archives papier et son couplage avec un système d'archivage électronique (SAE).

Que l'archivage intermédiaire soit externalisé ou internalisé, mais *a fortiori* s'il est internalisé compte tenu des coûts engendrés, il faudra s'interroger sur la mutualisation de cette fonction :

- avec les collectivités territoriales des Hauts-de-Seine (communes et groupements de communes, qu'il s'agisse de communautés d'agglomération, de communautés de communes, de syndicats mixtes ou intercommunaux, établissements publics communaux ou intercommunaux) [les besoins prioritaires étant les mêmes que ceux du Département, à savoir les actes soumis au contrôle de la légalité, les offres dématérialisées des marchés publics et le flux comptable et les pièces justificatives]
- avec les établissements publics locaux d'enseignement (collèges) [les établissements d'enseignement supérieur ayant, eux, la faculté de bénéficier de l'offre du CINES, Centre informatique de l'enseignement supérieur]



Un certain nombre d'organismes ont entamé une mutualisation de l'archivage numérique au niveau local (le plus souvent régional), sous la forme d'un syndicat mixte, d'un groupement d'intérêt public, ou d'un groupement de commandes. Il pourra être opportun, dans le cas d'une mutualisation de l'archivage intermédiaire à valeur légale avec les collectivités territoriales des Hauts-de-Seine et les établissements publics locaux d'enseignement, de lier cette problématique avec celle de l'environnement numérique des collèges et de l'ouverture des données publiques (Open Data), en somme de constituer un seul opérateur en charge des questions numériques.

Pour l'archivage définitif, il faudra tenir compte des besoins du Département (en priorité : délibérations et actes signés électroniquement, maquettes budgétaires, offres retenues des marchés de travaux, rapports d'analyse des offres, procès-verbaux de la commission d'appel d'offre, plans et documents techniques, données d'enregistrement et de suivi de l'aide sociale, etc.), mais également des besoins de l'État, dont certains sont immédiats, puisque déjà versés sur support amovible aux Archives départementales des Hauts-de-Seine (données de la nouvelle chaîne pénale du parquet, listes électorales préfectorales, etc.) Le développement du logiciel Gaia de gestion des archives papier et son couplage avec un système d'archivage électronique (SAE) ne peuvent être différés.

Le projet d'archivage électronique (coffre-fort internalisé ou externalisé pour la période intermédiaire et SAE couplé au logiciel Gaia pour la période définitive) doit constituer une priorité pour la direction des archives départementales et la direction des systèmes d'information. Le recrutement à la direction des archives départementales d'une personne dédiée, « e-archiviste », est un préalable indispensable à la conduite de ce chantier. Travaillant en étroite collaboration avec les équipes projets des systèmes d'information, il ou elle participera à la constitution de la production et de la modélisation des processus métiers en amenant les différents partenaires à réfléchir au cycle de vie de l'information et à la qualité de celle-ci (voir point conclusif sur les besoins de la direction).

### **III. Conforter la place de la direction des archives départementales au sein du réseau des institutions culturelles et scientifiques**

#### *3.1 Affirmer son rôle de chef de file pour les services d'archives et les bibliothèques des communes et des groupements de communes*

Le directeur des archives départementales, au titre de ses missions d'État, exerce un contrôle scientifique et technique sur les archives des communes et des groupements de communes. Entre 2009 et 2012, la totalité des communes, ainsi que les groupements de communes n'ayant pas leur siège en mairie (Grand Paris Seine Ouest, Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvres, Sud-de-Seine, syndicat du cimetière de Clamart, syndicat des sports de Paris et des Hauts-de-Seine, syndicat des eaux de la presqu'île de Gennevilliers), ont été visités au moins une fois et conseillés dans la gestion de l'archivage traditionnel et numérique.

Sur les 36 communes, 33 sont dotées d'un service ou d'une fonction archives, de une à cinq personnes en règle générale, et souvent chargées, en plus de l'archivage, de la documentation ou du patrimoine culturel. C'est un réseau qu'il faut encourager et continuer à faire vivre : en réunissant tous les semestres les archivistes communaux à Nanterre, en visitant régulièrement les communes, en suivant les opérations confiées à des prestataires privés (traitement et stockage des archives), en donnant un avis technique sur les projets d'aménagement et d'équipement d'espaces de stockage, en accompagnant les projets de dématérialisation et d'archivage électronique. La direction des archives départementales assure des missions de contrôle et d'inspection, mais également des fonctions de conseil et d'appui, qui peuvent être développées (avec notamment l'affectation par le ministère de la Culture et de la Communication d'un chargé d'études documentaires de l'État pour remplacer le directeur des archives départementales en cas d'absence ou d'empêchement).

En particulier, compte tenu de la montée en puissance de l'intercommunalité, la mutualisation de la fonction archives entre communes membres devra être encouragée, au moins pour ce qui concerne les fonctions supports (prestations mutualisées de tri et d'élimination, marchés communs de reliure et de restauration, acquisitions de fournitures spécifiques pour la conservation des documents...), voire pour l'archivage électronique s'il n'était pas pris en charge par le Département, sous la forme d'un syndicat mixte, d'un groupement d'intérêt public ou d'un groupement de commandes (voir point 2.3).

Dans le cadre de l'achèvement de la carte de l'intercommunalité (ou de la création d'une métropole du Grand Paris) et de la dissolution d'un certain nombre de groupements, la direction des archives départementales sera attentive à la prise en compte des archives intermédiaires et définitives et à

leur transfert à la structure ayant hérité des compétences de la structure dissoute, à l'une des collectivités membres du groupement dissous ou, en dernier ressort, aux Archives départementales.

Si le réseau des archives des communes et des groupements de communes est lié, organiquement, au directeur des archives départementales au titre des missions d'État qu'il exerce dans le ressort territorial des Hauts-de-Seine, on pourrait encourager et renforcer la synergie qui existe déjà entre le Département et les bibliothèques communales ou intercommunales. Forte des trois bibliothèques patrimoniales et spécialisées qu'elle conserve, la direction des archives départementales pourrait coordonner et conseiller les structures conservant du patrimoine écrit dans la gestion des fonds anciens, soit concrètement :

- faciliter la mise en place d'un réseau du patrimoine écrit des Hauts-de-Seine rassemblant tous types de structure de conservation du patrimoine écrit : archives et bibliothèques communales ou intercommunales, musées, sociétés d'histoire locale, etc.
- insuffler une dynamique de valorisation du patrimoine écrit à l'échelle du réseau en favorisant la création transversale d'expositions itinérantes ou d'animations mobiles et éducatives mettant en valeur le patrimoine écrit des Hauts-de-Seine
- contribuer activement à rendre plus visible le patrimoine écrit des Hauts-de-Seine par la création d'un portail territorial fédérant les catalogues et ressources numériques des établissements intégrés au réseau évoqué au point 1.2.2
- instruire des dossiers de subvention en fonction de critères définis par le Conseil général, pour la sauvegarde du patrimoine écrit des Hauts-de-Seine
- continuer à valoriser le patrimoine scientifique et culturel en lien avec le service partenariats et interventions culturels du Département (opérations *La science se livre*, *Un brin de lecture*, etc.).

### 3.2 S'ouvrir au monde de l'enseignement et de la recherche

Compte tenu des récentes évolutions des structures de recherche et des établissements de l'enseignement supérieur et de leur rapprochement avec les collectivités territoriales, et *a fortiori* si tout ou partie de la direction des archives départementales était maintenue à Nanterre, les partenariats scientifiques doivent être multipliés.

D'ores et déjà, le Département des Hauts-de-Seine (direction des archives départementales) a contractualisé avec l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense (département d'histoire). Compte tenu des collections conservées par le Département et des compétences développées en matière d'archives et de bibliothèques, les actions possibles incluent la collecte des archives, le traitement des fonds et collections (valorisation et exploitation des collections dans le cadre de journées d'études et d'exposition), et l'accueil des étudiants, individuellement ou en groupes, dans le cadre de l'enseignement et de la recherche en histoire, histoire sociale, histoire du droit, histoire du livre, sciences et techniques de l'information et de la documentation.

Disposant avec les collections de la direction des archives départementales à la fois d'un outil permanent de conservation, de diffusion et de médiation des richesses documentaires et patrimoniales des Hauts-de-Seine, le Département a en effet souhaité renforcer ses relations avec le département histoire de l'Université :

- afin de valoriser ses collections et ses compétences en matière d'archives et de bibliothèques auprès du plus grand nombre, en salle de lecture et par Internet,
- afin de permettre la participation des professionnels de la direction des archives départementales à l'enseignement et à la recherche en histoire,

- afin de renforcer le public universitaire parmi les usagers des Archives départementales en accueillant les étudiants individuellement ou en groupes et en encourageant la recherche historique locale de haut niveau.

L'Université a souhaité, elle, renforcer ses liens avec le Département en bénéficiant à la direction des archives départementales d'un accès optimal aux sources disponibles pour la recherche, en valorisant les travaux sur le patrimoine local et en développant les débouchés dans les métiers du patrimoine et de la recherche en liaison avec l'ensemble de sa communauté éducative. L'Université a également souhaité que des étudiants puissent être accueillis en stage à la direction des archives départementales pour participer à des opérations de classement et de valorisation des collections d'archives et de bibliothèques, par exemple dans le cas de projets d'expositions, de publications, de colloques ou de journées d'études.

Dans le domaine du numérique, le Département a également conventionné avec l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense et avec la bibliothèque de documentation internationale contemporaine, service interuniversitaire qui lui est rattaché. Il s'agit, notamment, de constituer une banque d'images à partir des collections de la BDIC qui puissent être utilisées par les enseignants et les élèves du ressort territorial des Hauts-de-Seine. Compte tenu de la convergence des opérations de numérisation et de valorisation (commémorations de la Première Guerre mondiale, centenaire des révolutions russes, propagande électorale), les collaborations entre la direction des archives départementales et la BDIC devront s'intensifier, *a fortiori* si tout ou partie de la direction des archives départementales était maintenue à Nanterre. Dans ce contexte en effet, il serait possible, dans le bâtiment à construire par la BDIC, de bénéficier d'espaces d'expositions temporaires pour des projets communs et en fonction d'une programmation à déterminer entre les deux établissements.

D'autres partenariats peuvent être trouvés avec les établissements d'enseignement supérieur :

- autour de l'histoire du livre et des sciences et techniques de l'information et de la documentation, avec Médiadix-Saint-Cloud, pôle métiers du livre de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense, *a fortiori* si la direction des archives départementales est implantée à Saint-Cloud, mais également avec l'Université Paris V Descartes (IUT métiers du livre), l'École nationale des Chartes et l'École pratique des hautes études (EPHE) pour la recherche en histoire du livre, ou l'Université Paris VIII pour la recherche sur l'histoire de l'imprimerie et de la papeterie. Par ailleurs, concernant ce domaine d'étude il peut être intéressant d'étendre la recherche de partenariats au-delà des limites de l'Ile-de-France : nombreux sont les IUT métiers du livre à la recherche de lieux de stages pour la pratique technique (Bordeaux 3, Grenoble 2, Le Havre, Nancy Charlemagne, Tourcoing Lille 3, Dijon-Auxerre, Aix-Provence) ; et concernant la recherche en histoire du livre, l'École normale supérieure de Lyon (ENS-LSH) et l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) à Villeurbanne sont également à prendre en compte.

- autour de l'histoire du droit et des collections d'archives judiciaires, avec le Master droit notarial de l'Université Paris Ouest Nanterre ou encore avec la faculté Jean Monnet à Sceaux qui a organisé récemment des colloques sur les archives des dictatures ou sur la préservation des archives privées.

- autour de l'histoire ouvrière et sociale avec, notamment, les collections de la bibliothèque d'histoire sociale La Souvarine, et en s'appuyant sur le réseau du Collectif des centres de documentation en histoire ouvrière et sociale (CODHOS) et sur l'Institut d'histoire sociale (IHS) dont l'une des missions consiste à mettre en valeur les collections de la bibliothèque d'histoire sociale La Souvarine. L'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) et le Centre d'histoire sociale du XX<sup>e</sup> siècle affilié à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne figurent également parmi les partenaires possibles.

- autour de la formation aux métiers de la culture et des archives avec un projet de partenariat avec l'Université de Saint-Quentin-en-Yvelines et les Archives départementales des Yvelines.

On veillera également à s'inscrire dans les projets de laboratoires d'excellence (Labex) financés pour partie par l'Agence nationale pour la recherche (ANR), et notamment :

- le Labex *Les passés dans le présent : histoire, patrimoine, mémoire* qui s'attache à comprendre les médiations de l'histoire à l'ère du numérique, les politiques de la mémoire, les appropriations sociales et les représentations du passé. Il est porté par l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense, en association avec le CNRS, et fédère notamment la Maison archéologie et ethnologie René Ginouvès, la BDIC, la BnF, le musée national d'archéologie et le musée du quai Branly.

- le labex *Patrima* (patrimoines matériels, savoirs, patrimonialisation), porté par l'Université de Saint-Quentin-en-Yvelines et l'Université de Cergy, et réunissant, entre autres, le Domaine de Versailles, le musée du quai Branly, le Centre de recherche et de restauration des musées de France, le Centre de recherche sur la conservation des collections, ainsi que l'École supérieure des sciences économiques et commerciales, l'École supérieure d'arts de Cergy et d'autres grands établissements de formation. Mettant en commun les expériences riches et diverses d'institutions d'enseignement supérieur d'une part, d'établissements œuvrant à la conservation du patrimoine d'autre part, le Labex *Patrima* analyse les processus de patrimonialisation et les savoir-faire mis en œuvre dans le cadre de ces processus.

- le labex Arts-H2H (Arts et Médiations humaines) porté par l'Université de Paris VIII et fédérant l'université de Paris Ouest Nanterre La Défense, la Fondation du Campus Condorcet, de grandes écoles d'art (École nationale supérieure des arts décoratifs, Conservatoire national supérieur d'art dramatique, Centre national de danse contemporaine) et des structures scientifiques et culturelles d'envergure nationale (Centres Georges-Pompidou et Pompidou-Metz, Réunion des musées nationaux, Universcience, Centre national des écritures du spectacle, Bibliothèque nationale de France). Mettant l'accent sur l'importance des ressources qu'offrent les arts et les arts appliqués, ce projet commun s'ancre profondément dans son territoire où, par ailleurs, se développe actuellement un grand *cluster* de la création réunissant acteurs économiques et artistiques autour de la production cinématographique et multimédia.

D'autres projets ANR peuvent être envisagés, comme le projet *Paprik@2F* (portail archives politiques recherches indexation Komintern et Fonds français), lancé dans le cadre du PRES Université de Bourgogne et Université de Franche-Comté, en partenariat étroit avec les Archives nationales, les Archives départementales de Seine-Saint-Denis, mais aussi d'autres équipes de recherches en France (Avignon, Paris I, Paris VII, Paris VIII, Lille III, IEP Paris, etc.) et en Europe (Moscou, Potsdam, Manchester, Rome, etc.). Il s'agit de créer un portail numérique sur les archives politiques en particulier celles du monde communiste ; les fonds de la bibliothèque d'histoire sociale La Souvarine pourraient ainsi être mis à contribution (voir point 1.4.3).



## **Conclusion : les besoins de la direction des archives départementales**

La direction des archives départementales conserve actuellement près de 30 kilomètres linéaires de collections, réparties sur quatre sites (22 kml dans le bâtiment principal au 137 avenue Joliot-Curie à Nanterre, 3 kml dans les sous-sols de l'Hôtel du Département, 2 kml au Quartz où se situe la bibliothèque d'histoire sociale, auxquels s'ajoutent près de 2 kml d'archives courantes et intermédiaires des services du Conseil général, confiés à un prestataire privé). Le sous-sol du centre technique départemental a été équipé de rayonnages mobiles de 8 kml qui permettront de reprendre la collecte des archives définitives de l'État et du Département qui avait été interrompue et, à raison de 1 500 mètres linéaires pris en charge annuellement, de tenir 5 ou 6 ans.

S'agissant des espaces de stockage, il est nécessaire de plus que doubler les capacités du bâtiment principal, 137 avenue Joliot-Curie à Nanterre, pour atteindre 50 kml pour les 20 années à venir. En effet, comme il a été indiqué au point 2.1, compte tenu des retards en matière de collecte d'archives publiques et des perspectives en matière de collecte d'archives privées, il est illusoire de croire à une baisse sensible des versements d'archives papier à moyen terme. Tout au plus, peut-on envisager que la régionalisation de l'État local et, peut-être, la redistribution des compétences entre les collectivités territoriales, conduiront à un contexte mouvant dans lequel la destination des archives définitives des uns et des autres méritera d'être précisée. Il n'empêche, l'archivage électronique est un défi à relever et la conservation et la consultation des archives numériques du Département et de l'État local doivent être prises en compte dans le projet d'extension ou de reconstruction.

A cet égard, on gardera à l'esprit que l'insuffisance des espaces d'accueil de groupes et d'exposition dans le bâtiment principal au 137 avenue Joliot-Curie à Nanterre, ne permet pas actuellement de développer un projet scientifique et culturel à la hauteur des attentes du Département et des richesses des collections. Si la communication hors-les-murs (numérisation des collections et mise en ligne sur le site Internet *Archives & Patrimoine des Hauts-de-Seine*) invite à ne pas sur-dimensionner la salle de lecture, en revanche des espaces d'exposition et des salles d'accueil de groupes (scolaires et conférences) doivent être prévus. En fonction du site d'implantation de la direction des archives départementales, les besoins ne seront pas les mêmes : davantage d'espaces d'exposition à Saint-Cloud (compte tenu de la dimension culturelle et muséale du site), davantage d'espaces d'accueil de groupes de l'enseignement supérieur et de la recherche à Nanterre (compte tenu de la proximité de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense et des partenariats scientifiques).

**Il s'agit d'un projet immobilier estimé à 11 400 m<sup>2</sup> de SHON en première phase avec une possibilité d'extension en 2<sup>e</sup> phase de 4100 m<sup>2</sup> SHON supplémentaires, soit un total de 15 500 m<sup>2</sup> SHON.**

En matière de ressources humaines, la direction des archives départementales compte actuellement 36 agents correspondant à une moyenne raisonnable compte tenu des missions confiées et des collections conservées et au regard des autres départements, notamment de la petite couronne. Compte tenu du développement souhaité des missions d'expertise (conseil et contrôle des services versants, organisation de séances de formation, suivi des projets de dématérialisation et d'archivage électronique, développement des ressources numériques et des partenariats scientifiques), une quinzaine d'agents de catégorie A doit être maintenue. Compte tenu, d'autre part, de l'importance du chantier des collections qui consiste à mieux connaître les collections afin de pouvoir mieux les exploiter, un repyramidage tendant vers une dizaine d'agents de catégorie B est souhaitable. Enfin, compte tenu que les missions de conservation-restauration, photographie-reprographie, et surtout de mouvements des collections entre les sites et en salle de lecture, ne sauraient être entièrement confiées au secteur privé, une dizaine d'agents de catégorie C doit être maintenue. On notera à cet égard que les fonctions supports (ménage, gardiennage, déménagement, désinfection, élimination des archives) et une partie des fonctions métiers (traitement, stockage, restauration, numérisation) sont d'ores et déjà externalisées auprès de prestataires privés. Le suivi de ces prestations occupe une part non négligeable du temps de travail des agents, seul gage d'une bonne exécution des prestations. On évitera donc de faire tomber l'effectif de la direction des archives départementales à moins de 35 agents, sauf à abandonner certaines des missions confiées, et encore parmi celles qui ne relèvent pas du champ obligatoire fixé par la loi ou le règlement.

Au final, et au-delà des compétences obligatoires du Département en matière de collecte et de conservation des archives publiques, il ne fait pas de doute que les innombrables et insoupçonnées collections des Archives départementales des Hauts-de-Seine constituent un formidable vecteur de transmission du patrimoine culturel aux générations d'aujourd'hui et de demain, et entrent en résonance avec le projet de la Vallée de la Culture qui place la philosophie d'une « culture pour tous » au cœur de son axe. En effet, qu'il s'agisse de développer l'accès aux archives, de constituer un portail territorial d'accès aux ressources numérisées, de mutualiser l'archivage électronique ou de proposer une offre pédagogique et culturelle partenariale, la direction des archives départementales aura à cœur d'animer et de fédérer les services d'archives et les bibliothèques des communes et des groupements de communes des Hauts-de-Seine et de conclure des partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur et de la recherche afin de faire vivre, dans ses domaines de compétences, la Vallée de la Culture et d'irriguer ainsi l'ensemble du territoire alto-séquanais.

**Ce sont les buts qu'à travers le projet scientifique, culturel et éducatif 2014-2017, la direction des archives départementales entend poursuivre.**

## FICHE-ACTION N° 1 : L'OFFRE NUMÉRIQUE

### Introduction, diagnostic préalable, justification

- ouverture du site *Internet Archives & Patrimoine des Hauts-de-Seine* en janvier 2012
- mise en ligne de près de 500 000 fichiers numériques
- plus de 3 000 pages vues par jour en moyenne
- présence sur les réseaux sociaux

### Objectifs stratégiques de l'action

- accroître et diversifier l'offre numérique pour rendre les archives accessibles à tous
- améliorer la cohérence et l'accessibilité du site *Archives & Patrimoine des Hauts-de-Seine*
- poursuivre la mise en ligne des collections et optimiser la diffusion
- développer de nouveaux services collaboratifs
- améliorer le signalement des collections
- fédérer les initiatives des services d'archives et des bibliothèques des communes et des groupements de communes en matière de mise en ligne des collections

### Contenu de l'action

- refondre le site *Archives & Patrimoine des Hauts-de-Seine*, revoir son arborescence, y intégrer le site de la bibliothèque André-Desguine, développer la présence et les contenus de la bibliothèque d'histoire sociale La Souvarine (voir fiche-action n° 3)
- constituer une salle des inventaires virtuelle, mettre en ligne des expositions virtuelles, mêlant images, vidéo, son et animation
- répondre aux labels d'accessibilité, développer l'Internet mobile
- poursuivre la numérisation des sources généalogiques, des documents iconographiques, des ouvrages rares des bibliothèques patrimoniales et spécialisées
- acquérir un nouvel outil de visualisation des documents d'archives et de bibliothèques
- développer des outils d'indexation collaborative par les internautes des actes de l'état civil et des documents iconographiques
- animer la page facebook de la direction et proposer des contenus sur Flickr et Pinterest
- intégrer les méta-moteurs et les portails Europeana, Collections, Généalogie, etc.
- constituer un portail territorial des collections numérisées dans les services d'archives et les bibliothèques des communes et des groupements de communes du ressort

### Services mobilisés, partenaires, indicateurs.

- services mobilisés : Direction des archives départementales (porteur de projet), Direction des systèmes d'information, Pôle communication
- partenaires : les services d'archives et les bibliothèques des communes et des groupements de communes du ressort, le ministère de la Culture et de la Communication (possibilité de subvention pour la numérisation)
- Indicateurs : nombre de fichiers images mis en ligne, nombre d'instruments de recherche (pages web) mis en ligne, nombre de pages vues, nombre d' « amis » sur les réseaux sociaux

## FICHE-ACTION N° 2 : L'ACCÈS AUX ARCHIVES

### Introduction, diagnostic préalable, justification

- principe du libre accès des citoyens aux archives découlant de la loi du 7 messidor an II, droit d'accès aux documents administratifs, et libre communicabilité des archives sauf exceptions
- ouverture de la salle de lecture du bâtiment actuel en 1979
- diversification des publics : pour la recherche administrative (justification d'un droit), la recherche historique, la recherche généalogique ; chercheurs, étudiants, élèves, internautes, publics empêchés ou éloignés de la culture...
- stagnation, voire diminution du public individuel en salle de lecture avec la réforme licence-master-doctorat et la mise en ligne des collections
- forte augmentation du nombre de recherches par correspondance notamment pour des besoins administratifs (justification d'un droit)

### Objectifs stratégiques de l'action

- améliorer les conditions d'accueil et de consultation des archives
- rendre un service de qualité aux usagers
- les inciter à se déplacer en salle de lecture pour consulter des sources qui, par exemple pour des raisons juridiques, ne sont pas disponibles en ligne

### Contenu de l'action

- mettre en conformité le bâtiment actuel avec la législation sur l'accessibilité de tous à tout en prenant en compte tous les types de handicap
- prévoir un accueil personnalisé pour les demandes spécifiques (recherche d'origine, justification d'un droit) en raison de la confidentialité de certaines demandes
- moderniser la salle de lecture en créant une banque d'accueil ouverte sur la salle et avancée vers les lecteurs et en permettant une plus grande proximité avec les lecteurs et offrant une meilleure surveillance des documents communiqués
- remplacer les lecteurs de microfilms par des postes informatiques de consultation des ressources numérisées et des instruments de recherche
- prévoir, dans un futur bâtiment, une salle ou une partie de salle pour les travaux collectifs ; porter une attention particulière aux volumes, aux mobiliers et aux coloris ; prévoir les conditions de la consultation des documents sonores et audiovisuels
- rédiger des fiches d'aide à la recherche pour orienter le lecteur vers les sources dispersées entre les différents services d'archives publics de l'Île-de-France
- lancer la réflexion sur la facturation des recherches administratives

### Services mobilisés, partenaires, indicateurs.

- services mobilisés : Direction des archives départementales (porteur de projet), Pôle Bâtiments (travaux d'aménagement et de mise en conformité), Direction des systèmes d'information (travaux de câblage)
- Indicateurs : nombre de lecteurs accueillis, nombre de séances de travail, nombre de documents communiqués, nombre de recherches effectuées (administratives, historiques, généalogiques), nombre de chercheurs, étudiants, élèves reçus en groupes

## FICHE-ACTION N° 3 : LES BIBLIOTHÈQUES PATRIMONIALES ET SPÉCIALISÉES

### Introduction, diagnostic préalable, justification

- des collections prestigieuses : 17 000 ouvrages d'histoire locale et 924 titres de périodiques à la bibliothèque des Archives, 50 000 ouvrages dont 152 incunables à la bibliothèque André-Desguine, 40 000 ouvrages, 1260 titres de périodiques et 250 mètres linéaires d'archives privées à la bibliothèque d'histoire sociale La Souvarine
- ces collections sont la propriété du Département (sauf dépôt de Châtenay-Malabry)
- en revanche, elles sont insuffisamment décrites (trois catalogues différents), peu signalées sur les catalogues collectifs nationaux, méconnues du grand public

### Objectifs stratégiques de l'action

- unifier les catalogues des bibliothèques dans un système intégré de gestion de bibliothèques
- rattraper le retard dans le signalement des collections
- accentuer la visibilité des bibliothèques patrimoniales et spécialisées auprès du grand public

### Contenu de l'action

- réinformatiser les bibliothèques dans un système commun, reprendre les données des trois catalogues existants sans perte d'information, permettre la consultation du catalogue en ligne
- intégrer le site de la bibliothèque André-Desguine au site de la direction, *Archives & Patrimoine des Hauts-de-Seine*, développer la présence et les contenus de la bibliothèque d'histoire sociale La Souvarine (voir fiche-action n° 1)
- poursuivre le chantier des collections : catalogage, récolement, reliure et restauration des ouvrages et des périodiques, inventaire détaillé des fonds d'archives privées
- développer les opérations de valorisation : publication d'un ouvrage sur les manuscrits et correspondance littéraires du XIX<sup>e</sup> siècle, proposition d'ateliers sur l'histoire du livre et les illustrateurs dans le cadre du service éducatif, commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale et des révolutions russes (La Souvarine) (voir fiche-action n° 4)
- poursuivre la numérisation des ouvrages rares et précieux et leur mise en ligne
- intégrer les méta-moteurs et les portails Europeana, Collections, etc. et les catalogues collectifs : Catalogue collectif de France, Système universitaire de documentation, etc.

### Services mobilisés, partenaires, indicateurs.

- services mobilisés : Direction des archives départementales (porteur de projet), Direction des systèmes d'information, Pôle communication
- partenaires : les services d'archives et les bibliothèques des communes et des groupements de communes du ressort, le ministère de la Culture et de la Communication (possibilité de subvention pour la rétroconversion et la valorisation des collections)
- Indicateurs : nombre de documents acquis (en unité ou en mètre linéaire), nombre de documents catalogués, récolés, reliés, restaurés, numérisés, pourcentage des documents catalogués et récolés, nombre de fichiers images mis en ligne, nombre d'instruments de recherche (pages web) mis en ligne, nombre de pages vues (bibliothèques), nombre de lecteurs, nombre de documents communiqués, nombre de recherches effectuées

## FICHE-ACTION N° 4 : L'OFFRE PÉDAGOGIQUE ET CULTURELLE

### Introduction, diagnostic préalable, justification

- un service éducatif depuis 1979 accueillant près de 3 000 élèves par an et bénéficiant de trois enseignants en mission de l'Education nationale
- des ateliers ludiques pour les plus petits (jeu de la tour, malle pédagogique, jeu de rôle sur la justice) et pédagogique pour les plus grands
- une à deux expositions par an dans le hall d'accueil des Archives départementales bénéficiant d'un plan de communication efficace, mais se heurtant aux limites d'une implantation à Nanterre-Préfecture et à l'absence d'espaces dédiés

### Objectifs stratégiques de l'action

- développer et adapter l'offre pédagogique aux besoins et aux attentes des enseignants et des élèves, notamment avec l'évolution des programmes et des technologies
- maintenir l'action éducative à un haut niveau quantitatif et qualitatif
- mettre en valeur les fonds et collections grâce à des expositions dans les murs, mais également déclinées sur panneaux itinérants et sous forme d'expositions virtuelles
- envisager d'autres formes de valorisation et de promotion du patrimoine

### Contenu de l'action

- proposer de nouveaux ateliers pédagogiques sur des thématiques littéraires et artistiques ou sur l'histoire politique et sociale, en lien notamment avec les collections des bibliothèques patrimoniales et spécialisées ou les fonds de théâtre et d'architecture
- associer papier et numérique en projetant des extraits de films tournés dans les Hauts-de-Seine lors d'une séance sur le cinéma ou encore proposer des feuillets ou des agrandissements de documents par vidéo-projection ou sur des tablettes
- développer une banque d'images sur le site Internet *Archives & Patrimoine des Hauts-de-Seine* sur les périodes de la Révolution française, de la Révolution industrielle et de la Première Guerre mondiale, pouvant être réutilisées par les élèves et les enseignants
- multiplier les jeux de rôles en scénarisant les affaires relatées dans les documents
- proposer des expositions physiques ou virtuelles sur les commémorations à venir (cinquantenaire du Département, centenaire de la Première Guerre mondiale) en communiquant le plus en amont possible auprès des différents publics
- prévoir une scénographie renouvelée, des meubles d'exposition ludiques, des fac-similés en 3D, faire en sorte que le spectateur soit aussi acteur
- envisager d'autres formes de valorisation : cycles de conférences, lectures d'archives, ateliers de création ; participer aux opérations de promotion du patrimoine
- dans un autre site : déterminer un programme annuel ou pluriannuel d'expositions, envisager des parcours partenariaux, des espaces modulables, des expositions « clé en main », etc.

### Services mobilisés, partenaires, indicateurs.

- services mobilisés : Direction des archives départementales (porteur de projet), Pôle communication
- partenaires : les services culturels et patrimoniaux des communes et des groupements de communes du ressort pour les expositions, les écoles et les établissements scolaires
- Indicateurs : nombre d'élèves et de classes accueillis par le service éducatif, communes de provenance, nombre d'expositions réalisées, nombre de visiteurs par exposition

## FICHE-ACTION N° 5 : LES PUBLICS EMPÊCHÉS OU ÉLOIGNÉS DE LA CULTURE

### Introduction, diagnostic préalable, justification

- les obligations légales et réglementaires d'accessibilité de tous à tout (loi du 11 février 2005)
- un travail déjà engagé avec les classes et les structures scolaires spécialisées et avec les établissements et les services d'accueil ou d'aide des adultes handicapés

### Objectifs stratégiques de l'action

- se mettre en conformité avec la loi du 11 février 2005, garantir un égal accès de tous à tout
- s'ouvrir davantage aux publics empêchés ou éloignés de la culture
- faire travailler la mémoire des personnes âgées, recueillir des témoignages oraux

### Contenu de l'action

- contacter les classes et les structures scolaires spécialisées et les établissements régionaux d'enseignement adapté, notamment de Garches, afin de pouvoir offrir aux enfants hospitalisés les mêmes séances que l'ensemble des élèves du département
- définir les thématiques adaptées à ces publics, prévoir la réalisation de panneaux ou des mallettes pédagogiques pour ceux qui ne peuvent se déplacer
- contacter les établissements et services d'accueil ou d'aide des adultes handicapés et les antennes locales d'associations caritatives ou d'insertion, leur proposer la visite des expositions thématiques et la mise en place de projets
- contacter les établissements de santé et les maisons de retraite, y présenter des expositions sur panneaux itinérants, y envisager des lectures d'archives ou la mise en scène d'événements, prévoir des fac-similés de documents, faire travailler la mémoire sur des entreprises disparues, des lieux dont la physionomie a changé, des activités disparues, recueillir des témoignages oraux

### Services mobilisés, partenaires, indicateurs.

- services mobilisés : Direction des archives départementales (porteur de projet)
- partenaires : les services et établissements d'accueil des personnes âgées et handicapés, les établissements de santé, les établissements pénitentiaires
- Indicateurs : nombre de personnes accueillies dans le cadre du service éducatif ou en groupes aux Archives départementales, nombre de services et d'établissements visités et d'ateliers mis en place dans ces services et ces établissements

## FICHE-ACTION N° 6 : LA COLLECTE DES ARCHIVES PUBLIQUES DÉFINITIVES

### Introduction, diagnostic préalable, justification

- les obligations légales et réglementaires de collecte des archives publiques produites dans le ressort territorial découlant du Code du patrimoine
- une gestion rationnelle de l'archivage permet d'assurer le bon fonctionnement d'une administration, de garantir et d'attester des droits des personnes et de documenter la recherche historique future, elle participe à la modernisation de l'administration
- une moyenne de 1500 mètres linéaires d'archives publiques pris en charge tous les ans, près de 30 kilomètres linéaires conservés aux Archives départementales
- la régionalisation de l'État local consécutive à la réorganisation de l'administration territoriale de l'État (REATE), devenue modernisation de l'action publique, la multiplication des opérateurs de l'État et leurs conséquences sur la collecte des archives
- les schémas régionaux et départementaux de mutualisation des fonctions supports

### Objectifs stratégiques de l'action

- respecter les obligations légales et réglementaires de collecte des archives publiques produites dans le ressort territorial : celles du Conseil général, des services et établissements de l'État, des officiers publics et ministériels et de tous les organismes privés chargés d'une mission ou d'une délégation de service public
- définir une politique de collecte des archives publiques et un programme de travail
- avoir une vision globale de l'ensemble des collections quel que soit leur lieu de conservation
- éviter la perte d'archives ayant un caractère historique ou probant et le déménagement dans de nouvelles implantations immobilières d'archives dont le délai de conservation est échu
- réaliser des économies d'échelle en mutualisant les fonctions supports
- parvenir à une résorption des arriérés de traitement des archives des services et établissements de l'État en encourageant, notamment, les prestations de services

### Contenu de l'action

- effectuer des visites systématiques dans les services, rédiger des comptes rendus, dresser des états des lieux et des besoins, rédiger des tableaux de gestion des archives fixant le délai de conservation des documents et leur sort final à l'issue de ce délai, programmer des opérations de tri et de versement, formaliser l'ensemble dans des chartes d'archivage
- organiser des séances de formation thématique
- faire des propositions au Préfet de région et au Préfet de département dans le cadre des schémas régionaux et départementaux de mutualisation des fonctions supports
- suivre les prestations de services diligentées par les services et établissements de l'État pour la résorption de leurs arriérés de traitement
- porter une attention particulière au suivi et à l'accompagnement des établissements publics et des officiers publics et ministériels dans la gestion de l'archivage

### Services mobilisés, partenaires, indicateurs.

- services mobilisés : Direction des archives départementales (porteur de projet)
- partenaires : l'ensemble des services producteurs d'archives publiques dans le ressort territorial du département
- Indicateurs : nombre de services versants et de services ayant versé, métrage linéaire versé, nombre de demandes d'élimination, métrage linéaire éliminé, nombre de visites de contrôle et de conseil, nombre de tableaux de gestion rédigés, nombre de séances de formation et de participants à ces séances



## FICHE-ACTION N° 7 : LE PRÉARCHIVAGE DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

### Introduction, diagnostic préalable, justification

- les obligations légales et réglementaires de conservation et de valorisation de leurs archives par les collectivités territoriales découlant du Code du patrimoine
- une gestion rationnelle de l'archivage permet d'assurer le bon fonctionnement d'une administration, de garantir et d'attester des droits des personnes et de documenter la recherche historique future, elle participe à la modernisation de l'administration
- depuis 2008 la direction des archives départementales gère l'archivage courant et intermédiaire (préarchivage) des services du Conseil général et les espaces de stockage du 6<sup>e</sup> sous-sol de l'Hôtel du Département (2800 mètres linéaires occupés sur 3936 équipés)
- d'importants arriérés de traitement au 6<sup>e</sup> sous-sol de l'Hôtel du Département, en partie résorbés, mais également dans les autres sites centraux et extérieurs du Conseil général
- depuis 2011 le Département des Hauts-de-Seine externalise auprès d'un prestataire privé le stockage d'une partie de ses archives intermédiaires éliminables à terme

### Objectifs stratégiques de l'action

- respecter les obligations légales et réglementaires de conservation et de valorisation de leurs archives par les collectivités territoriales découlant du Code du patrimoine et l'interdiction d'externaliser auprès d'un prestataire privé le stockage d'archives définitives
- définir une politique de collecte des archives courantes et intermédiaires des services du Conseil général et un programme de travail
- avoir une vision globale de l'ensemble des collections quel que soit leur lieu de conservation
- éviter la perte d'archives ayant un caractère historique ou probant et le déménagement dans de nouvelles implantations immobilières d'archives dont le délai de conservation est échu
- parvenir à une résorption des arriérés de traitement des archives dans les sites centraux et extérieurs du Conseil général

### Contenu de l'action

- effectuer des visites systématiques dans les services sociaux, les services techniques et les services supports (ressources humaines, finances, juridique et foncier, bâtiments, etc.), les conseiller dans la gestion de l'archivage, rédiger des tableaux de gestion des archives fixant le délai de conservation des documents et leur sort final à l'issue de ce délai
- porter un effort particulier aux services scolaires, économiques et culturels dans le cadre des projets immobiliers du Département (abandon des immeubles du Reflet et de l'Extension)
- organiser des séances de formation thématique
- suivre les prestations confiées à des sociétés privées : déménagement, élimination, résorption des arriérés de traitement, stockage externalisé
- s'assurer que seules les archives intermédiaires éliminables à terme sont externalisées auprès d'un prestataire privé de stockage, conserver au 6<sup>e</sup> sous-sol de l'Hôtel du Département les archives dont le sort final est la conservation ou fréquemment demandées en consultation par les services (dossiers individuels)
- suivre le déploiement des systèmes de production et de gestion documentaire en établissant des règles de nommage, des plans de classement et des typologies autorisées

### Services mobilisés, partenaires, indicateurs.

- services mobilisés : Direction des archives départementales (porteur de projet)
- partenaires : l'ensemble des services du Conseil général, les prestataires de services
- Indicateurs : nombre de services versants et de services ayant versé en préarchivage, métrage linéaire versé en préarchivage, nombre de demandes d'élimination, métrage linéaire éliminé, nombre de visites de contrôle et de conseil, nombre de tableaux de gestion rédigés, nombre de séances de formation et de participants à ces séances

## FICHE-ACTION N° 8 : LA COLLECTE DES ARCHIVES PRIVÉES

### Introduction, diagnostic préalable, justification

- une mission facultative de collecte, en don ou en dépôt, des archives privées (familles, entreprises, associations) afin de compléter de façon harmonieuse les fonds d'archives publiques dont la collecte et la conservation incombent obligatoirement au Département
- des acquisitions limitées, ces dernières années, à des pièces isolées et des petits fonds : documents iconographiques (notamment sur la guerre de 1870 et la Première et la Seconde Guerres mondiales), registres centenaires de catholicité, correspondance et manuscrits d'auteurs des Hauts-de-Seine et notamment Théophile Gautier et de sa famille, etc.
- un petit nombre seulement de fonds d'archives d'entreprises (la Société d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes ou les maîtres-verriers Brière de Levallois) et d'architectes (l'agence de Jean de Mailly, le cabinet Feypell et Zoltowski, le cabinet Vidal et Bayard, et le cabinet de Michel Marot et Daniel Tremblot)
- des contacts avec les théâtres en vue de versements administratifs (pour les scènes nationales et les centres dramatiques) ou de don ou de dépôt pour les autres structures

### Objectifs stratégiques de l'action

- définir une politique de collecte des archives privées et un programme de travail
- compléter de façon harmonieuse les fonds d'archives publiques et ce sans préjudice des compétences des musées départementaux ou d'autres établissements partenaires
- avoir une vision globale de l'ensemble des collections quel que soit leur lieu de conservation
- éviter la perte d'archives ayant un caractère historique ou pouvant compléter de façon harmonieuse les fonds d'archives publiques

### Contenu de l'action

- développer quatre thématiques prioritaires de collecte autour : 1) des conflits mondiaux, des anciens combattants, de la lutte contre les totalitarismes ; 2) de l'architecture ; 3) de l'industrie, de l'artisanat ; 4) de la littérature, du théâtre
- sensibiliser les producteurs et les détenteurs d'archives privées dans ces quatre thématiques prioritaires, les conseiller sur la gestion de l'archivage, les inviter au don (de préférence) ou au dépôt de leurs collections au Département
- effectuer une veille sur les catalogues des libraires et de vente aux enchères
- valoriser les collections par le biais d'expositions, de publications (manuscrits et correspondance littéraires) ou sur Internet (numérisation des affiches des théâtres)

### Services mobilisés, partenaires, indicateurs.

- services mobilisés : Direction des archives départementales (porteur de projet), Pôle Juridique et Foncier (affaires juridiques)
- partenaires : les producteurs et les détenteurs d'archives privées
- Indicateurs : nombre d'unités (pièces ou mètres linéaires) acquises par achat, don ou dépôt, nombre d'unités classées, conditionnées, restaurées, numérisées

## FICHE-ACTION N° 9 : LA CONSERVATION DES ARCHIVES

### Introduction, diagnostic préalable, justification

- les obligations légales et réglementaires de conservation des archives publiques découlant du Code du patrimoine
- ni le bâtiment principal des Archives départementales, livré en 1978, ni les dépôts annexes (6° sous-sol de l'Hôtel du Département, sous-sol du Quartz, sous-sol du centre technique départemental) ne répondent aux normes et aux standards requis pour la conservation des collections, notamment en termes de conditions climatiques
- l'obligation de récolement des collections (décret n° 88-849 du 28 juillet 1988)
- la direction des archives départementales dispose d'un atelier de conservation préventive et d'une expertise en la matière qui peut être mise à dispositions d'organismes partenaires

### Objectifs stratégiques de l'action

- respecter les obligations légales et réglementaires de conservation des archives publiques
- améliorer les conditions de conservation des collections, notamment en termes climatiques
- assurer la pérennité et la transmission du patrimoine et de la mémoire archivistiques
- éviter la dégradation ou la perte d'archives ayant un caractère historique ou probant
- avoir, grâce au récolement général et sanitaire, un état des lieux des collections permettant de programmer les opérations de traitement (classement, désinfection, reconditionnement, restauration) et de préparer le déménagement des collections sur un autre site
- développer l'expertise de la direction des archives départementales en matière de conservation préventive, assurer la diffusion des bonnes pratiques

### Contenu de l'action

- définir pour chaque fonds ou collection le type d'instrument de recherche le plus adapté
- prioriser les opérations de traitement et traiter en priorité les fonds permettant la justification des droits des personnes ou présentant un intérêt particulier pour la recherche historique
- rédiger des guides de recherches thématiques et mettre en ligne les instruments de recherche sur le site Internet *Archives & Patrimoine des Hauts-de-Seine* par le biais d'un outil de publication XML permettant l'échange de données
- surveiller les magasins de conservation et notamment les conditions climatiques, relever la température et l'hygrométrie au moyen de thermo-hygromètres, prévoir un outil centralisé et commun de surveillance du climat
- améliorer l'étanchéité et l'inertie thermique du bâtiment principal et des dépôts annexes
- poursuivre le récolement général et sanitaire des collections : localisation des cotes, métrages équipés, occupés et disponibles, état de classement et de conservation, lacunes, etc.
- sensibiliser et former les organismes partenaires (musées départementaux et services d'archives des communes et des groupements de communes) aux bonnes pratiques de la conservation, intervenir en cas de sinistre, établir des diagnostics
- suivre les prestations confiées à des sociétés privées : désinfection, dépoussiérage, reconditionnement, restauration des collections ; prioriser les opérations

### Services mobilisés, partenaires, indicateurs.

- services mobilisés : Direction des archives départementales (porteur de projet), Pôle Bâtiments (travaux)
- partenaires : les musées départementaux, les services d'archives des communes et des groupements de communes, les prestataires de services
- Indicateurs : métrage linéaire et pourcentage des collections récolées, classées, conditionnées, nombre d'unités (pièces ou mètres linéaires) restaurées, nombre d'instruments de recherche (pages web) mis en ligne, courbes de température et d'hygrométrie

## FICHE-ACTION N° 10 : L'ARCHIVAGE ÉLECTRONIQUE

### Introduction, diagnostic préalable, justification

- les archives sont l'ensemble des documents quels que soient leur forme et leurs supports
- les obligations légales et réglementaires de collecte et de conservation des archives publiques concernent également les formats et les supports numériques
- depuis 2000, la validité comme preuve juridique des documents numériques est reconnue, au même titre que la preuve écrite sur papier et ce à condition de pouvoir justifier de son authenticité et de son intégrité par la loi n° 2000-230 modifiant le Code civil
- dans ce contexte, le Département des Hauts-de-Seine développe de façon croissante les échanges de façon dématérialisée avec ses partenaires et en priorité le flux du contrôle de la légalité, le flux comptable et les offres des marchés publics
- en l'absence de système d'archivage électronique, l'authenticité, l'intégrité et la pérennité de l'information numérique ne sont pas garanties et seront appréciées par le juge administratif ou judiciaire en cas de contentieux
- l'archivage électronique, et particulièrement s'il emporte une valeur de preuve (archivage légal), doit répondre à un certain nombre de modèles, normes, standards, certifications, labels et agréments (notamment celui du ministère de la Culture et de la Communication)
- il représente donc un investissement non négligeable pour le seul Département des Hauts-de-Seine et pose la question de la mutualisation avec les collectivités territoriales et les établissements publics du ressort
- seul l'archivage électronique intermédiaire peut être externalisé auprès d'un prestataire de service, l'archivage définitif (des services départementaux, mais également de l'État local) devant être internalisé par le Département des Hauts-de-Seine

### Objectifs stratégiques de l'action

- respecter les obligations légales et réglementaires de conservation des archives publiques sur support traditionnel et numérique découlant du Code du patrimoine et l'interdiction d'externaliser auprès d'un prestataire privé le stockage d'archives définitives
- assurer l'authenticité, l'intégrité et la pérennité de l'information numérique, éviter la perte d'archives ayant un caractère historique ou probant, sécuriser les actes juridiques du Département, respecter les recommandations de la CNIL en matière de conservation dans les bases actives, éviter les ruptures de charge entre bases actives et systèmes d'archivage
- poursuivre la dématérialisation des flux et des procédures, participer à la modernisation de l'administration, parvenir à une gestion rationnelle de l'information

### Contenu de l'action

- répondre au besoin immédiat du Département de conserver dans un système d'archivage électronique à valeur légale les flux déjà dématérialisés ou en cours de dématérialisation
- mutualiser l'archivage intermédiaire avec les collectivités territoriales et les établissements publics du ressort, définir la forme juridique porteur du projet, recenser les besoins prioritaires et les services pilotes, étudier l'opportunité d'externaliser ou d'internaliser la solution

- déterminer, pour chacun des flux ou chacune des procédures identifiés comme étant prioritaire, un plan de classement, une typologie documentaire, un délai de conservation, un sort final et un profil de données conformes au standard d'échange
- veiller à ce que tous les projets de dématérialisation des flux et des procédures (mise en place de systèmes de GED notamment) soient compatibles avec la solution choisie
- internaliser l'archivage électronique définitif en passant par un développement du logiciel Gaia de gestion des archives papier et son couplage avec un système d'archivage électronique

Services mobilisés, partenaires, indicateurs.

- services mobilisés : Direction des archives départementales (porteur de projet), Pôle Évaluation et Organisation, Pôle Juridique et Foncier, Pôle Finances
- partenaires : l'ensemble des services producteurs d'archives publiques sur support numérique y compris, dans le cas d'une mutualisation de l'archivage électronique, les collectivités territoriales et les établissements publics du ressort
- Indicateurs : nombre de transferts et d'unités (fichiers) transférées dans le système d'archivage électronique, volumétrie conservée, nombre de demandes de consultation et d'unités (fichiers) consultés, nombre de demandes d'élimination, volumétrie éliminée, nombre de services versants et de services utilisateurs, nombre de connexions

## FICHE-ACTION N° 11 : LE CONTRÔLE ET LE CONSEIL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Introduction, diagnostic préalable, justification

- les collectivités territoriales sont propriétaires de leurs archives et elles en assurent la mise en valeur sous le contrôle scientifique et technique de l'État, ce contrôle est effectué sur place et sur pièces par le directeur des archives départementales, agent de l'État mis à disposition du Département, dans les limites de sa circonscription géographique
- 33 des 36 communes des Hauts-de-Seine ont un service ou une fonction archives
- la totalité des 36 communes, ainsi que les principaux groupements de communes, ont été visités au moins une fois par le directeur des archives départementales depuis 2009
- en même temps, on assiste à la montée en puissance de l'intercommunalité (achèvement de la carte de l'intercommunalité ou projet de création d'une métropole du Grand Paris)
- dans le domaine des bibliothèques communales et intercommunales, il existe déjà une forte synergie, mais la conservation et la valorisation du patrimoine écrit doivent être encouragées

### Objectifs stratégiques de l'action

- contrôler et conseiller les communes et les groupements de communes dans la gestion de leurs archives, sur support traditionnel et numérique
- parvenir à une gestion rationnelle de l'archivage dans les communes et les groupements de communes, mutualiser les fonctions supports
- avoir une vision globale de l'ensemble des collections quel que soit leur lieu de conservation
- éviter la perte d'archives ayant un caractère historique ou probant

### Contenu de l'action

- effectuer des visites de contrôle et de conseil des services d'archives des communes et des groupements de communes, suivre les prestations confiées à des sociétés privées (traitement et stockage des archives), donner un avis technique sur les projets d'aménagement et d'équipement d'espaces de stockage, accompagner les projets de dématérialisation et d'archivage électronique, réunir les archivistes communaux tous les semestres
- assurer une veille et suivre l'évolution du mouvement intercommunal, dans le cas où un EPCI ou un syndicat serait dissous, rappeler les règles en matière de transfert des archives à la structure ayant hérité des compétences de la structure dissoute, à l'une des collectivités membres du groupement dissous ou, en dernier ressort, aux Archives départementales
- dans le domaine des bibliothèques, coordonner et conseiller les structures conservant du patrimoine écrit dans la gestion des fonds anciens

### Services mobilisés, partenaires, indicateurs.

- services mobilisés : Direction des archives départementales (porteur de projet)
- partenaires : les services d'archives et les bibliothèques des communes et des groupements de communes du ressort,
- Indicateurs : nombre de visites de contrôle et de conseil, nombre de séances de formation et d'information et de participants à ces séances, nombre de demande d'élimination et métrage linéaire éliminé dans les collectivités territoriales, nombre de groupements de communes ayant versé et métrage linéaire versé dans le cas où un EPCI ou un syndicat serait dissous

## FICHE-ACTION N° 12 : L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

### Introduction, diagnostic préalable, justification

- la direction des archives départementales, actuellement à Nanterre, est située à proximité immédiate de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense (UPOND)
- le Département des Hauts-de-Seine a passé une convention-cadre avec l'Université et la direction des archives départementales a conventionné avec le département d'histoire pour des actions incluant la collecte des archives, le traitement des fonds et collections (valorisation et exploitation des collections dans le cadre de journées d'études et d'exposition), et l'accueil des étudiants, individuellement ou en groupes
- le Département a également conventionné avec la bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC), service interuniversitaire rattaché à l'Université, dans le domaine du numérique et de la valorisation des collections
- d'autres partenariats sont possibles avec les établissements d'enseignement supérieur
- parallèlement, les laboratoires d'excellence (Labex) et les projets de l'Agence nationale pour la recherche (ANR) se développent

### Objectifs stratégiques de l'action

- s'ouvrir davantage au monde de l'enseignement et de la recherche
- passer des conventions et conclure des partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur dans les domaines de compétence de la direction des archives départementales
- s'inscrire dans les laboratoires d'excellence (Labex) et les projets de l'Agence nationale pour la recherche (ANR), reconquérir un public d'étudiants et de chercheurs

### Contenu de l'action

- dans le cadre de la convention avec le département d'histoire de l'UPOND : participer à l'enseignement et à la recherche, accueillir des étudiants, individuellement ou en groupes, pour des opérations de classement et de valorisation des collections, participer à des projets d'expositions, de publications, de colloques ou de journées d'études
- poursuivre et intensifier la collaboration avec la BDIC dans le cadre de projets communs de numérisation et de valorisation des collections (commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale et des révolutions russes)
- chercher et conclure des partenariats dans quatre thématiques prioritaires : 1) l'histoire du livre et des sciences et techniques de l'information et de la documentation ; 2) l'histoire du droit et les collections d'archives judiciaires ; 3) l'histoire ouvrière et sociale ; 4) la formation aux métiers de la culture et des archives
- identifier et intégrer les Labex et les projets de l'ANR dans ses domaines de compétence : Labex *Les passés dans le présent : histoire, patrimoine, mémoire*, Labex *Patrima* (patrimoines matériels, savoirs, patrimonialisation), Labex Arts-H2H (Arts et Médiations humaines), projet *Paprik@2F* (portail archives politiques recherches indexation Komintern et Fonds français)

### Services mobilisés, partenaires, indicateurs.

- services mobilisés : Direction des archives départementales (porteur de projet)
- partenaires : les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Indicateurs : nombre de conventions passées et de partenariats conclus, nombre de séances d'enseignement dispensées, nombre d'étudiants accueillis individuellement ou en groupes

## FICHE-ACTION N° 13 : LE BÂTIMENT DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

### Introduction, diagnostic préalable, justification

- près de 30 kilomètres linéaires de collections, réparties sur quatre sites dont aucun ne répond plus aux normes et aux standards requis pour la conservation des collections, notamment en termes de conditions climatiques (voir fiche-action n° 9)
- des espaces de stockage saturés (sauf le sous-sol du centre technique départemental qui permettra de reprendre la collecte des archives définitives et de tenir 5 ou 6 ans)
- en moyenne 1500 mètres linéaires d'archives publiques versés tous les ans
- des espaces d'accueil du public et de valorisation des collections qui ne sont pas suffisamment dimensionnés par rapport aux besoins (voir fiches-action n° 2 et 4)
- l'hypothèse d'une annexe éloignée avait été repoussée en 2006 par le Directeur général des services d'alors comme étant trop chère en fonctionnement et en ressources humaines, puisqu'il faut faire vivre en même temps deux bâtiments
- le projet d'acquisition d'un terrain à Nanterre dans la zone appelée « Franges de l'Université » a été abandonné en 2008
- la même année, la direction générale de l'armement quitte le site de la caserne Sully à Saint-Cloud, le Département travaille dès lors sur l'hypothèse d'une implantation de la direction des archives départementales sur ce site
- en 2012, un protocole d'accord relatif à la valorisation du site de la caserne Sully est signé entre l'État, le Département et la Ville

### Objectifs stratégiques de l'action

- respecter les obligations légales et réglementaires de conservation des archives publiques découlant du Code du patrimoine et l'interdiction d'externaliser auprès d'un prestataire privé le stockage d'archives définitives
- améliorer les conditions de conservation des collections et les conditions d'accueil et de consultation, rendre un service de qualité aux usagers
- valoriser le patrimoine départemental, s'inscrire dans le projet de la Vallée de la Culture qui place la philosophie d'une « culture pour tous » au cœur de son axe
- dans le même temps, maîtriser la dépense publique, notamment en termes de fonctionnement, privilégier l'investissement

### Contenu de l'action

- prévoir des espaces de stockage permettant d'assurer la collecte et la conservation des archives publiques pendant 20 ans (soit 50 kilomètres linéaires)
- prévoir des espaces d'accueil du public et de valorisation des collections permettant de mettre en œuvre le présent projet scientifique, culturel et éducatif
- éviter une implantation multi-sites afin d'optimiser les moyens humains et logistiques
- limiter l'externalisation du stockage aux archives intermédiaires éliminables à terme

### Services mobilisés, partenaires, indicateurs.

- services mobilisés : Direction des archives départementales (porteur de projet), Pôle Bâtiments, Direction de l'urbanisme, de l'aménagement et d'information géographique, Pôle Juridique et Foncier, Pôle Finances
- partenaires : le ministère de la Culture et de la Communication (avis technique au titre du contrôle scientifique et technique sur les archives publiques et possibilité de subvention)
- Indicateurs : surfaces utiles et SHON des différents espaces, coûts prévisionnels et réels, calendrier de réalisation



## Sommaire

Introduction : contexte et missions.....	1
1. Historique des Archives départementales des Hauts-de-Seine .....	1
2. Rôle et missions des Archives départementales des Hauts-de-Seine .....	2
3. Différents projets de construction pour les Archives départementales des Hauts-de-Seine .....	3
I. Répondre aux attentes des publics.....	6
1.1 État des lieux et évolution des publics et des pratiques.....	6
1.1.1 Evolution des publics .....	6
1.1.2 Evolution des pratiques.....	8
1.2 Accroître et diversifier l'offre numérique pour rendre les archives accessibles à tous .....	9
1.2.1 Améliorer la cohérence et l'accessibilité du site .....	10
1.2.2 Poursuivre la mise en ligne des collections et optimiser la diffusion ....	11
1.3 Améliorer les conditions d'accueil et de consultation des archives .....	12
1.4 Accentuer la visibilité des bibliothèques patrimoniales et spécialisées .....	14
1.4.1 La bibliothèque des Archives départementales.....	15
1.4.2 La bibliothèque André-Desguine .....	16
1.4.3 La bibliothèque d'histoire sociale La Souvarine.....	18
1.5 Développer et adapter l'offre pédagogique et culturelle.....	20
1.5.1 L'action éducative.....	20
1.5.2 L'offre culturelle.....	22
1.6 S'ouvrir davantage aux publics empêchés ou éloignés de la culture.....	23
II. Assurer la constitution, la sauvegarde et la connaissance du patrimoine alto-séquanais.....	25
2.1 Constituer et sauvegarder le patrimoine et la mémoire archivistiques.....	25
2.1.1 Définir une politique de collecte des archives publiques .....	25
2.1.2 Organiser l'archivage courant et intermédiaire du Conseil général.....	27
2.1.3 Organiser l'archivage définitif des services de l'État local .....	28
2.1.4 Une collecte raisonnée des archives privées.....	30
2.2 Assurer la pérennité et la transmission du patrimoine et de la mémoire archivistiques .....	32
2.3 Dans le domaine de l'archivage électronique, relever le défi de la dématérialisation.....	35
III. Conforter la place de la direction des archives départementales au sein du réseau des institutions culturelles et scientifiques.....	37
3.1 Affirmer son rôle de chef de file pour les services d'archives et les bibliothèques des communes et des groupements de communes .....	37
3.2 S'ouvrir au monde de l'enseignement et de la recherche .....	38
Conclusion : les besoins de la direction des archives départementales.....	41

Crédits photographiques : Gilles Vannet, sauf p. 19 Virginie Hébrard, p. 22 création Olivier Beckers, p. 27 Chloé Moser, p. 34 Juliette Gallois.